VILLE DE GEX
B.P. 407
01174 GEX Cedex

TÉLÉPHONE 04 50 42 63 00
TÉLÉCOPIE 04 50 41 68 77

Courriel : mairie@ville-gex.fr
www.ville-gex.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Gex, le 9 juillet 2015

15/01/EB/MB/N°06

COMPTE-RENDU DU 6 JUILLET 2015
CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Monsieur DUNAND, Maire
Messieurs PELLÉ, ROBBEZ, CRUYPENNINCK, VENARRE,
Mesdames COURT, VANEL-NORMANDIN, MOREL-CASTÉRAN, GILLET, Adjoints.
Messieurs BERTHIER, CADOUX, DANGUY, DESAY, HELLET, IVANEZ, PELLETIER, SIGAUD, CHARPENTIER, TURIN, AMIOTTE, REDIER DE LA VILLATTE

Mesdames ASSENARE, BEERT, HUMBERT, MARET, REYGROBELLET, SALVI, ZELLER-PLANTÉ, FORSTMANN, CHARRE.

POUVOIRS : Mme MOISAN donne pouvoir à Mme GILLET,
Mme JUHAS donne pouvoir à Mme COURT,
Mme POUZET donne pourvoir à Mr CHARPENTIER.

SECRÉTAIRE : Madame Madeleine HUMBERT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Présentation du projet et schéma directeur des pistes cyclables.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 1 JUIN 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité (abstention de Madame MARET).

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 26 juin 2015)

ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATIONS :

1) Répartition des sièges du Conseil Communautaire,

2) Mise à jour du tableau des emplois communaux : avancement de grade 2015,
3) Cession d'une immobilisation et sortie d'inventaire (000467),
4) Cession d'une immobilisation et sortie d'inventaire (000370),
5) Cession d'une immobilisation et sortie d'inventaire (000328),
6) Extension de l'école de Parozet,
7) Demande de subvention auprès de la Préfecture DETR 2015 pour la piscine,
8) Avenant au protocole d'accord Centres Musicaux Ruraux,
9) Convention de mandat entre la Commune de Gex et la Communauté des Communes du Pays de Gex « Service eau et assainissement » - travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable situé chemin de Parozet et rue de l'Oudar à Gex,
10) Subventions aux associations ayant participé aux activités péri-éducatives,
11) Convention de partenariat avec le centre socioculturel « Les Libellules » - activités péri-éducatives,
12) Convention de partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture – activités péri-éducatives,
13) Foncier : échange Commune / Société IMMO'BILE,
14) Location local situé avenue des Alpes,
15) Acquisition des mobil-homes au camping.

COMMISSIONS :

1) Commission Urbanisme du 2 juin 2015,
2) Commission Voirie-Bâtiment-Espaces Verts-environnement du 23 juin 2015,
3) Commission Économie et Tourisme du 3 juin 2015,
4) Commission Scolaire du 24 juin 2015 (le compte-rendu sera distribué au cours de la séance),
5) Commission Culture du 25 juin 2015 (le compte-rendu sera distribué au cours de la séance).

QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture des décisions :
  - ✓ Convention entre la société cinébus et la mairie de Gex pour l'organisation de projection cinématographique en plein air,
  - ✓ Contrat de cession de représentation spectacle « Goldmen » le 30 janvier 2016 avec l'EURL Top Régie dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016,
  - ✓ Contrat d'engagement d'artiste avec l'association « Orange & Rose » pour les prestations du spectacle « Les Clés MystéRieuses » le 19 octobre 2015 dans le cadre du festival « P'Tits Yeux Grand Ecran 2015 »,
  - ✓ Acquisition logiciel gestion financière et contrat de maintenance,
  - ✓ Attribution logement sis 81 rue des Tilleuls à Monsieur Ludovic THIRION,
  - ✓ Restructuration des anciens ateliers municipaux – lot 40 plâtrerie-peinture,
  - ✓ Avenant n°1 : marché de maîtrise d'œuvre infrastructure pour l'aménagement de la voirie de la boucle des vertes campagnes sur un linéaire de 1000ml,
  - ✓ Avenant n°3 – Entreprise Bonglet – Travaux de réhabilitation école élémentaire Perdtemps – Lot n°12 plâtrerie peinture,

- ✓ Avenant n°4 – marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation et rénovation des anciens ateliers municipaux,
- ✓ Restructuration des anciens ateliers municipaux – avenant n°1 pour le lot n°10 maçonnerie et ravalement – entreprise Alpes Bourgogne Construction,
- ✓ Restructuration des anciens ateliers municipaux – avenant n°1 pour le lot n°20 menuiserie extérieure – entreprise Carraz,
- ✓ Restructuration des anciens ateliers municipaux – avenant n°1 pour le lot n°30 menuiserie intérieure – entreprise Ninet Frères,
- ✓ Restructuration des anciens ateliers municipaux – avenant n°1 pour le lot n°41 sols souples – entreprise Cazajoux Décor,
- ✓ Restructuration des anciens ateliers municipaux – avenant n°1 pour le lot n°50 plomberie – entreprise Juraldéco,
- ✓ Restructuration des anciens ateliers municipaux – avenant n°1 pour le lot n°60 Électricité – entreprise Gontard Foraz,
- ✓ Création d'une régie d'avance pour l'accueil de loisirs des Vertes Campagnes,
- ✓ Désignation d'un maître d'œuvre pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes – création d'un local informatique,
- ✓ Marché de travaux pour l'aménagement de la boucle des vertes campagnes,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – marché complémentaire pour le lot n°5 Démolition-gros œuvre – Entreprise Alpes Bourgogne Construction,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°1 pour le lot n°5 Démolition-gros œuvre – Entreprise Alpes Bourgogne Construction,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°2 pour le lot n°5 Démolition-gros œuvre – Entreprise Alpes Bourgogne Construction,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°2 pour le maître d'œuvre « L'Atelier du Triangle »,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°1 pour le lot n°11 Menuiserie Bois – Entreprise Laffay Père et Fils,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°1 pour le lot n°18 Carrelages Faïences – Entreprise Solsystem,
- ✓ Convention avec l'association départementale de la protection civile de l'Ain, Antenne de Gex, dans le cadre de la fête de la musique du 21 juin 2015,
- ✓ Convention avec l'association départementale de la protection civile de l'Ain, Antenne de Gex, dans le cadre des festivités du 13 juillet 2015,
- ✓ Acquisition logiciel Elections et contrat de maintenance,
- ✓ Contrat de cession du spectacle « Le Noël de Saperlipopette », le 9 décembre 2015, dans le cadre de la saison culturelle 2015/2016,
- ✓ Contrat de cession pour le ciné concert « Charlot Festival – Ciné Monstro », le 7 juillet 2015, dans le cadre du cinéma plein air 2015.

1) RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La Commune de Gex a délibéré, le 4 mars 2013, sur la répartition des sièges.

Elle s'était alors prononcée sur la solution n°1, à savoir 53 sièges.

La majorité qualifiée requise des Communes composant la CCPG, s'était prononcée sur la composition à 66 sièges.

Les élections municipales se sont déroulées sur cette base.

L'annulation des élections de Challex n'a pas permis la mise en place dans les conditions retenues.

La loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire est parue au Journal officiel du 10 mars 2015 après que le Conseil constitutionnel l'ait déclarée conforme à la Constitution (décision n°2015-711 DC du 5 mars 2015).

Cette loi au travers de la réécriture du I de l'article L5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales, permet d'envisager à nouveau, mais dans des conditions strictement encadrées, un accord quant au nombre de sièges de conseiller communautaire et à sa répartition entre les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Gex.

Comme le démontre le document joint (annexe DEL n°5), l'opportunité nous est donc offerte de revenir au *statu quo ante* quant à la composition de notre assemblée communautaire.

Cette faculté reste néanmoins subordonnée à deux conditions :

- Que se déclare favorable à la répartition proposée une majorité qualifiée* de conseils municipaux,
- Que l'accord soit formalisé le plus rapidement possible et, en tous les cas, avant le 9 septembre 2015.

** 2/3 des conseils municipaux (18) représentant la moitié de la population (41576 hab) ou la moitié des conseils municipaux (14) représentant 2/3 de la population (55434 hab).*

REMARQUES :

Monsieur le Maire : *« Antérieurement, à l'annulation des élections de Challex, la répartition avait été fixée à 66. Etant donné les modifications législatives intervenues depuis la fixation du nombre et de la répartition des sièges, l'accord local de 66 délégués ne semble pas des plus sures juridiquement.*

Donc par prudence, nous nous en tiendrons au régime du droit commun : 53 sièges. Ceci permet d'éviter l'incertitude qui perturberait le fonctionnement de la CCPG.

La Commune de Gex demeure, dans les 2 cas, à 7 représentants.

Monsieur AMIOTTE : *« à 53 délégués, est-ce qu'il y aura le même nombre de Vice-Présidents car le secteur GVD n'est actuellement pas pris en charge par un Vice-Président, il en aurait bien besoin. »*

Monsieur le Maire : *« Comme pour la Commune, le nombre de Vice-Présidents est un pourcentage du nombre de délégués. Pour ce qui est du service Gestion Valorisation Déchets, il y aura nécessairement un Vice-Président. »*

Monsieur DANGUY : *« Même sans Vice-Président, le travail se fait. »*

Monsieur le Maire : *« Un audit est en cours, dont les conclusions conduisant à des améliorations seront prises en compte en septembre. »*

Monsieur AMIOTTE : *« Je profite du fait que nous évoquions la CCPG pour demander si le projet eaux usées avec la Suisse, traité par cette assemblée, sera soumis à l'avis de la CSPL. La proposition de Monsieur Raphoz n'a pas été soumise au vote mais nous n'avons guère le choix, il faut 5 à 8 ans pour la mise en marché d'une solution alternative propre à la CCPG. Que fera-t-on entre temps des eaux usées? »*

Monsieur le Maire : *« La volonté est de mettre la pression sur la Suisse, en effet la conception, à l'origine, était que nous étions partenaires, alors que nous sommes considérés comme des clients.*

La note, dans cette configuration, risque d'être très lourde.

C'est le seul dossier transfrontalier, même si je connais vos réserves, qui s'avèrent justifiées, la preuve nous en est donnée, où une politique transfrontalière a été construite en commun.

A mon avis, la CSPL ne devrait pas être consultée, il n'y a pas de changement du mode de gestion, je demanderai en tout cas.

Je tiens à souligner que si le choix s'était porté sur une station en propre à la CCPG, aucune Commune n'était prête à l'accueillir.

Monsieur AMIOTTE : *« Il y a une discussion mais pas de choix. »*

Monsieur PELLETIER : *« En principe, une convention devrait être présentée en septembre. »*

♦ DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Ain en date du 29 octobre 2013 entérinant l'accord local de répartition de 66 sièges de conseillers communautaires entre les 27 communes membres de la CCPG,

VU la décision du Conseil constitutionnel n°2014-405 QPC du 20 juin 2014,

VU la décision du Conseil d'Etat n°381708 du 10 décembre 2014 annulant les opérations électorales qui se sont déroulées dans la commune de Challex le 23 mars 2014,

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Ain en date du 13 janvier 2015 emportant recomposition du conseil communautaire,

VU la loi 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire,

VU la décision du conseil constitutionnel n°2015-711 DC du 5 mars 2015,

VU le décret n°2014-1611 du 24 septembre 2014 authentifiant notamment les chiffres des populations de métropole,

VU la lettre de Monsieur le président de la CCPG en date du 17 mars 2015 proposant un nouvel accord local de répartition de 66 sièges de conseillers communautaires entre les 27 communes membres de la CCPG,

CONSIDÉRANT qu'il découle des dispositions du I de l'article L5211-6-1 du CGCT modifié par la loi n°2015-264 :

- Que le nombre total de sièges répartis entre les Communes membres de la CCPG peut être porté à 66,

- Que ces sièges doivent être répartis entre les communes membres de la CCPG en fonction de leur population municipale, sans qu'aucune ne dispose de moins d'un siège ou de plus de la moitié de la totalité de ceux-ci,

- Que la part de siège attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres,

- Que part exception deux sièges peuvent être attribués à une commune pour laquelle la répartition effectuée en application du 1° du IV de l'article L5211-6-1 du CGCT conduirait à l'attribution d'un seul siège,

- Que l'attribution de ce second siège aux communes remplissant les conditions pour pouvoir en bénéficier ne saurait être réservée à certaines communes à l'exclusion d'autres dont la population serait égale ou supérieure,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 1 abstention (Monsieur REDIER de la VILLATTE),

- **DECIDE** de retenir le nombre et la répartition des sièges selon les modalités définies au II et VI de l'article L5211-6-1 du CCGT

	Répartition
Cessy	2
Challex	1
Chevry	1
Chèzery-Forens	1
Collonges	1
Crozet	1
Divonne-les-Bains	5
Echenevex	1
Farges	1
Ferney-Voltaire	5
Gex	7
Grilly	1
Léaz	1
Lélex	1
Mijoux	1
Ornex	2
Péron	1
Pougny	1
Prévessin-Moëns	4
Saint-Genis-Pouilly	6
Saint-Jean-de-Gonville	1
Sauverny	1
Ségny	1
Sergy	1
Thoiry	3
Versonnex	1
Vesancy	1
	53

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Gex.

2) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX : AVANCEMENT DE GRADE 2015

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des 2 agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établi pour 2015.

Cette modification préalable à la nomination entraine :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine,

Soit :

Création de poste	Suppression du poste d'origine
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

♦ DÉLIBÉRATION

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statuaires de la FPT,

VU le tableau des emplois,

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer le service d'accueil de la collectivité,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe et d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe,
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe et d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe,
- La modification du tableau des emplois communaux,
- De l'autoriser à signer toutes pièces de nature administrative ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

3) CESSION D'UNE IMMOBILISATION ET SORTIE D'INVENTAIRE (000467)

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de l'achat d'une balayeuse, il a été convenu que le matériel « **balayeuse EUROVOIRIE CITY CAT 2020** » ferait l'objet d'une reprise par la société EUROPE SERVICE, le montant de cette reprise est de 2 500.00 € TTC.

Il convient donc d'acter la cession de cette immobilisation au profit de la société EUROPE SERVICE ainsi que la sortie de ce bien du patrimoine communal.

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU l'instruction budgétaire M14,

CONSIDÉRANT qu'obligation est faite aux collectivités territoriales de tenir à jour l'inventaire des biens immobilisés,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de céder le bien ci-dessous à la société EUROPE SERVICE, pour un montant de 2 500.00 € TTC et de procéder à sa sortie du patrimoine communal.

N° d'inventaire :	**000467**
Type :	BALAYEUSE CITY CAT 2020
Date d'acquisition :	14 septembre 2004
Valeur d'acquisition :	91 459.90 €
Amortissement comptable :	sur 5 ans
Valeur nette comptable :	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder le bien ci-dessus à la société EUROPE SERVICE pour un montant de 2 500.00 € TTC et de procéder à sa sortie du patrimoine communal.

  Monsieur le Maire et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

4) CESSION D'UNE IMMOBILISATION ET SORTIE D'INVENTAIRE (000370)

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de l'achat d'une tondeuse autoportée, il a été convenu que le matériel « **ISEKI SF 330** » ferait l'objet d'une reprise par la société SEGARP, le montant de cette reprise est de 8 333.33 € TTC.

Il convient donc d'acter la cession de cette immobilisation au profit de la société SEGARP ainsi que la sortie de ce bien du patrimoine communal.

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU l'instruction budgétaire M14,

CONSIDÉRANT qu'obligation est faite aux collectivités territoriales de tenir à jour l'inventaire des biens immobilisés,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de céder le bien ci-dessous à la société SEGARP, pour un montant de 8 333.33 € TTC et de procéder à sa sortie du patrimoine communal.

N° d'inventaire :	**000370**
Type :	TONDEUSE ISEKI SF 330
Date d'acquisition :	24 juin 2003
Valeur d'acquisition :	31 575.16 €
Amortissement comptable :	sur 5 ans
Valeur nette comptable :	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder le bien ci-dessus à la société SEGARP pour un montant de 8 333.33 € TTC et de procéder à sa sortie du patrimoine communal.

  Monsieur le Maire et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

5) CESSION D'UNE IMMOBILISATION ET SORTIE D'INVENTAIRE (000328)

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de l'achat d'un véhicule polybenne, il a été convenu que le véhicule « **RENAULT MASCOTT** » ferait l'objet d'une reprise par la société SEGARP, le montant de cette reprise est de 3 000.00 € TTC.

Il convient donc d'acter la cession de cette immobilisation au profit de la société SEGARP ainsi que la sortie de ce bien du patrimoine communal.

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU l'instruction budgétaire M14,

CONSIDÉRANT qu'obligation est faite aux collectivités territoriales de tenir à jour l'inventaire des biens immobilisés,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de céder le bien ci-dessous à la société SEGARP, pour un montant de 3 000.00 € TTC et de procéder à sa sortie du patrimoine communal.

N° d'inventaire :	**000328**
Type :	RENAULT MASCOTT
Date d'acquisition :	15 juin 2001
Valeur d'acquisition :	42 139.88 €
Amortissement comptable :	sur 5 ans
Valeur nette comptable :	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder le bien ci-dessus à la société SEGARP pour un montant de 3 000.00 € TTC et de procéder à sa sortie du patrimoine communal.

  Monsieur le Maire et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

6) EXTENSION DE L'ÉCOLE DE PAROZET

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

A l'issue du concours lancée pour la désignation d'un maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet, le dossier est en cours de finalisation afin de déposer le permis de construire.

Pendant l'instruction de cette autorisation le maître d'œuvre poursuivra l'élaboration de l'Avant Projet Définitif (APD) qui débouchera sur le dossier de consultation des entreprises.

Elles devraient intervenir à la fin de l'année.

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU l'article L2122-1 du CCT,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire pour l'extension de l'école Parozet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le permis de construire relatif à l'école Parozet.

7) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DETR 2015 POUR LA PISCINE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Au budget 2015 est inscrite la mise en accessibilité de la piscine municipale.

Une étude préliminaire a été confiée à Monsieur Vachetta, architecte, pour évaluer la faisabilité et le coût de cette mise aux normes PMR. Le coût est estimé à 73 800 € HT en date du 15 juin 2015.

Une subvention peut être sollicitée au titre de la DETR 2015 (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) auprès de la Préfecture de l'Ain, en fonction de la nature de l'opération «mise aux normes d'accessibilité des autres bâtiments communaux, communautaires et syndicaux ». Le taux de base est de 20%, le taux maximum est de 35% et le plafond de subvention est 40 000 €. Seules les dépenses liées à la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments sont éligibles.

La Commune sollicite une subvention de 25 830 € qui correspond à 35 % du montant des travaux de mise en accessibilité du bâtiment hors taxe hors maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, une demande de subvention a été adressée au département au titre de la DT (dotation territoriale).

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU le projet de mise en accessibilité de la piscine municipale qui se trouve rue Georges Charpak,

VU la commission travaux du mercredi 20 mai 2015,

CONSIDÉRANT :

- Que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux au titre de la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduites :
    - 25 830 € au titre de la mise en accessibilité de l'ensemble du centre nautique,
- Que le montant nécessaire à la réalisation des travaux est inscrit au budget 2015 pour partie et que le solde sera proposé au budget supplémentaire 2015 ou au budget primitif 2016,
- Que ces travaux sont financés sur les fonds disponibles sans recours à l'emprunt,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter, auprès de Monsieur le Préfet, une subvention de 25 830 € pour financer cette réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de 25 830 € pour la réalisation de ces travaux.

8) AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD CENTRE MUSICAUX RURAUX

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Les Centres Musicaux Ruraux interviennent dans les écoles de Gex à raison de 23h25 par semaine scolaire. Considérant la création d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire Vertes Campagnes en septembre 2014, il est proposé d'augmenter le temps d'intervention des CMR de 0.75h et passer ainsi à 24 heures par semaine.

Une nouvelle répartition de ces 24h heures d'intervention musicale sera proposée aux enseignants pour la rentrée de septembre 2015. La durée des interventions est de 30 mn à 45 mn suivant le niveau.

Pour rappel, l'heure/année en 2015 a été fixée à 1 757.50 € ; la dépense supplémentaire pour l'année 2015 sera de 512.60 €.

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU la délibération en date du 08/12/2014 fixant le tarif de l'heure/année des Centres Musicaux Ruraux pour l'enseignement de la musique à l'école pour l'année 2014,

VU le devis des CMR et l'avenant au protocole d'accord,

CONSIDÉRANT la nécessité d'augmenter les temps des interventions musicales suite à l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Vertes Campagnes en septembre 2015.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant au protocole d'accord passé avec les centres Musicaux Ruraux pour l'enseignement de la musique à l'école et, ainsi, de passer de 23.25 h/semaine à 24h00/semaine à compter du 1er septembre 2015 pour un coût supplémentaire de 512.60 € au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition.

9) CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA COMMUNE DE GEX ET LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE GEX – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable situés chemin de Parozet et rue de l'Oudar à Gex

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La Commune a prévu de réaliser, en 2015, le collecteur d'eaux pluviales à Parozet (augmentation du diamètre).

Vu la nature du projet de création d'un collecteur d'eaux pluviales à forte profondeur (- 5,50 m), de la proximité des conduites d'eau potable et de la vétusté de ces mêmes conduites, la Communauté de Communes du Pays de Gex saisit l'opportunité de renouveler les conduites d'eau potable présentes sur le tracé commun au projet communal.

L'une des conduites de distribution de diamètre Ø150 située en domaine privé sera renouvelée sur 245 m et repositionnée en domaine public. La conduite de diamètre Ø300 correspond à la conduite de refoulement de Pré Bataillard. Le renouvellement de cette conduite stratégique sur l'ensemble du linéaire est inscrit au schéma directeur d'eau potable. Le renouvellement prévu dans le cadre de cette opération intéresse un linéaire de 86 m.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le maire à signer une convention de mandat de la CCPG à la Commune de Gex pour la réalisation de ces travaux de réseaux d'eau potable. Le montant des travaux s'élève à 100 000€ TTC.

♦ DÉLIBÉRATION

VU le projet de convention annexée à la présente,

VU le budget 2015,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT l'intérêt pratique et économique de réaliser concomitamment les travaux concernant les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, les premiers relevant de la compétence CCPG, les seconds de la compétence communale,

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mandat jointe à la présente portant délégation de la CCPG à la Commune pour de la maitrise d'ouvrage à la Commune pour le repositionnement en domaine public d'une conduite d'eau potable.

Il précise que le montant des travaux sous mandat s'élève à 100 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente.

10) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AYANT PARTICIPÉ AUX ACTIVITES PÉRI-ÉDUCATIVES

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la ville de Gex a mis en place en septembre 2014 des activités péri-éducatives les lundis, mardis, jeudis et vendredis des semaines scolaires de 15h30 à 16h30.

Ont participé à ces activités des associations avec lesquelles la ville de Gex a passé des conventions de partenariat :

- Le Tennis Club à raison d'1 intervention par semaine,
- Le Cercle d'Escrime à raison de 2 interventions par semaine,
- Les Mini-Schools à raison de 7 interventions par semaine du 1er septembre 2014 au 31 octobre 2014 et de 8 interventions du 1er novembre 2014 au 2 juillet 2015,
- L'association ÉCLAT à raison de 2 interventions par semaine,
- La MJC à raison d'un minimum de 12 interventions par semaine.

A également participé aux activités péri-éducatives, le Centre Social Les Libellules dans le cadre de la Convention d'objectifs et de moyens passée avec la Ville de Gex et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain à raison de 2 interventions par semaine.

Il convient aujourd'hui de verser à ces associations une subvention correspondant au bilan des interventions réalisées durant l'année scolaire 2014/2015.

REMARQUES :

Monsieur DANGUY : *« Nous reversons une subvention à la MJC ? »*

Monsieur le Maire : *« Cette subvention était prévue dans le cadre des APE, ce n'est qu'une confirmation.*

Je tiens d'ailleurs à remercier les associations qui ont joué le jeu. Elles nous ont beaucoup aidés dans la mise en place des APE, sans elles nous aurions été courts, il faut savoir le reconnaître. »

♦ DÉLIBÉRATION

1. SUBVENTION AU TENNIS CLUB DE GEX – APE 2014/2015

VU la note de synthèse,

VU le budget 2015,

VU la délibération en date du 15 septembre 2014 et la convention de partenariat signée avec l'association Tennis Club de Gex pour la mise en œuvre d'activités péri-éducatives dans les écoles de Gex durant l'année scolaire 2014/2015,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser à l'association Tennis Club de Gex une subvention d'un montant de 1 200 € correspondant aux interventions menées par l'association au cours de l'année scolaire 2014/2015 pour les activités péri-éducatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition.

2. SUBVENTION AU CERCLE D'ESCRIME DU PAYS DE GEX – APE 2014/2015

VU la note de synthèse,

VU le budget 2015,

VU la délibération en date du 15 septembre 2014 et la convention de partenariat signée avec l'association Cercle d'Escrime du Pays de Gex pour la mise en œuvre d'activités péri-éducatives dans les écoles de Gex durant l'année scolaire 2014/2015,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser à l'association Cercle d'Escrime du Pays de Gex une subvention d'un montant de 3 685 € correspondant aux interventions menées par l'association au cours de l'année scolaire 2014/2015 pour les activités péri-éducatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition.

3. SUBVENTION AUX MINI-SCHOOLS – APE 2014/2015

VU la note de synthèse,

VU le budget 2015,

VU la délibération en date du 15 septembre 2014 et la convention de partenariat signée avec l'association Mini-Schools pour la mise en œuvre d'activités péri-éducatives dans les écoles de Gex durant l'année scolaire 2014/2015,

VU l'avenant à la convention en date du 11 décembre 2014 modifiant le nombre d'interventions des Mini-Schools aux activités péri-éducatives,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser, à l'association Mini-Schools, une subvention d'un montant de 21 451 € correspondant aux interventions menées par l'association au cours de l'année scolaire 2014/2015 pour les activités péri-éducatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition.

4. SUBVENTION A ÉCLAT – APE 2014/2015

VU la note de synthèse,

VU le budget 2015,

VU la délibération en date du 15 septembre 2014 et la convention de partenariat signée avec l'association ÉCLAT pour la mise en œuvre d'activités péri-éducatives dans les écoles de Gex durant l'année scolaire 2014/2015,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser, à l'association ÉCLAT, une subvention d'un montant de 2 312 € correspondant aux interventions menées par l'association au cours de l'année scolaire 2014/2015 pour les activités péri-éducatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition.

5. SUBVENTION MJC– APE 2014/2015

VU la note de synthèse,

VU le budget 2015,

VU la délibération en date du 3 juin 2014 et la convention de partenariat signée avec la MJC pour la mise en œuvre d'activités péri-éducatives dans les écoles de Gex durant l'année scolaire 2014/2015,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser, à la MJC, une subvention d'un montant de 25 000 € correspondant aux interventions menées par l'association au cours de l'année scolaire 2014/2015 pour les activités péri-éducatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition.

6. SUBVENTION CENTRE SOCIAL « LES LIBELLULES » – APE 2014/2015

VU la note de synthèse,

VU le budget 2015,

VU la délibération en date du 3 mars 2014 et la convention d'objectifs et de moyens signée avec le Centre Social, la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Gex,

CONSIDÉRANT que le Centre Social a participé aux activités péri-éducatives mises en place par la ville de Gex, à raison de 220 interventions au cours de l'année scolaire 2014/2015,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser, au Centre Social « Les Libellules », une subvention d'un montant de 9 900 € correspondant aux interventions menées par l'association au cours de l'année scolaire 2014/2015 pour les activités péri-éducatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition.

11) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL « LES LIBELLULES » ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la ville de Gex a mis en place en septembre 2014 des activités péri-éducatives les lundis, mardis, jeudis et vendredis des semaines scolaires de 15h30 à 16h30. Ce dispositif est renouvelé pour l'année scolaire 2015/2016 dans les mêmes conditions.

Le Centre Socio Culturel « Les Libellules » souhaite renouveler sa participation aux APE pour l'année scolaire 2015/2016.

Il convient de définir par convention les conditions partenariales entre la Commune de Gex et le Centre Socioculturel « Les Libellules »

♦ DÉLIBÉRATION

VU le budget 2015,

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention joint à la présente,

CONSIDÉRANT la nécessité de définir les conditions partenariales entre la Commune de Gex et le Centre Socioculturel « Les Libellules » dans le cadre de sa participation aux activités péri-éducatives,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec le Centre Socioculturel « Les Libellules ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente.

12) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la ville de Gex a mis en place en septembre 2014 des activités péri-éducatives les lundis, mardis, jeudis et vendredis des semaines scolaires de 15h30 à 16h30. Ce dispositif est renouvelé pour l'année scolaire 2015/2016 dans les mêmes conditions.

La Maison des Jeunes et de la Culture souhaite renouveler sa participation aux APE pour l'année scolaire 2015/2016.

Il convient de définir par convention les conditions partenariales entre la Commune de Gex et la Maison des Jeunes et de la Culture.

♦ DÉLIBÉRATION

VU le budget 2015,

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention joint à la présente,

CONSIDÉRANT la nécessité de définir les conditions partenariales entre la Commune de Gex et la Maison des Jeunes et de la Culture dans le cadre de sa participation aux activités péri-éducatives,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la Maison des Jeunes et de la Culture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente.

13) FONCIER – ÉCHANGE COMMUNE/SOCIÉTÉ IMMO'BILE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

En 2013, dans le cadre de la réalisation du projet immobilier « Eden Roc », la société IMMO'BILE et la Commune ont convenu d'un échange de terrain afin d'améliorer la desserte routière entre la rue du Creux du Loup et le « chemin de Clavière d'Englane».

En échange de 172 m² de terrain détaché des anciennes parcelles E30, E 531, E532 et propriété de la société IMMO'BILE, la Commune doit céder une bande de 49 m² située le long de la rue du Creux du Loup et classée dans le domaine public. Ce terrain est un délaissé routier sans usage pour la collectivité et qui n'affecte pas la circulation générale de la rue du Creux du Loup. La collectivité a donc au préalable procédé au déclassement de cette bande de terrain pour l'intégrer dans le domaine privé communal.

La société IMMO'BILE propose aujourd'hui de concrétiser cette échange de terrain en cédant à la Commune les parcelles E1041, E1042, E1043 et E1051 d'une

superficie totale de 172 m² en contrepartie de la parcelle E1029 d'une surface de 49 m², propriété de la Ville.

Il convient maintenant d'acter cette procédure d'échange entre la Commune et la société IMMO'BILE.

REMARQUES :

Monsieur le Maire : *« Concernant les acquisitions foncières, je tiens à souligner que nous avons mené à terme les acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de la boucle desservant La Baraque à partir de la rue du Creux du Loup. C'était important pour ce secteur et cela respecte le plan d'aménagement prévu initialement. »*

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2013 portant déclassement,

VU l'avis des domaines du 10 mars 2015,

VU le plan de division,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme immobilier « Eden Roc », un échange de terrains entre la société IMMO'BILE et la Commune doit permettre d'améliorer la desserte routière entre la rue du Creux du Loup et le « chemin de Clavière d'Englane ».

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'échanger la parcelle communale E1029 d'une superficie de 49 m² avec les parcelles E1041, E1042, E1043 et E1051 d'une superficie de 172 m² et propriété de la société IMMO'BILE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'échanger la parcelle communale E1029 d'une superficie de 49 m² avec les parcelles E1041, E1042, E1043 et E1051 d'une superficie de 172 m² et propriété de la société IMMO'BILE.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

14) LOCATION LOCAL SITUÉ AVENUE DES ALPES

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Un local appartenant à la SEMCODA, d'une superficie de 58m², demeure libre au 228 avenue des Alpes.

Il vous est proposé de disposer de ce local pour maintenir les services de l'ADAPA (Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain), indispensables pour de nombreux habitants.

En effet cette association a bénéficié, au cours des années passées, d'un local mis à disposition d'un bureau au foyer des Saints Anges dans les locaux loués par le Conseil Général au CCAS.

Les services du Conseil Général ont déménagé dans des locaux acquis avenue des Alpes et n'ont pas prolongé la facilité consenti à l'ADAPA.

Cette dernière envisageait donc de se déplacer dans une autre Commune ce qui n'est pas souhaitable compte tenu de ce qui précède.

Ceci nous permettant de surcroit de disposer des locaux aux Saints Anges pour accueillir une mini-crèche privée (ensemble des locaux au RDC laissé libre par départ du Conseil Général).

Le bail est consenti pour 6 ans renouvelables tacitement révisable sur la base de l'indice ILAT.

Le montant du loyer s'élève à 812 € et une provision pour charges de 102.52 €.

Le local est composé d'un accueil, de deux bureaux, d'une kitchenette, d'un rangement, d'un local entretien et d'un sanitaire.

Le local ci-dessus sera mis à disposition gratuitement, pour une durée équivalente. Une convention de mise à disposition sera établie avec l'ADAPA.

REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE : *« Il parait qu'une micro-crèche privée va s'installer. »*

Monsieur le Maire : *« J'interviendrai au terme du Conseil Municipal sur ce point. »*

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention avec la SEMCODA annexé à la présente,

CONSIDÉRANT l'intérêt que présente pour la population le maintien à proximité d'une antenne de l'ADAPA sur le territoire de la Commune et l'opportunité que présente la disponibilité d'un local répondant aux besoins de cet organisme,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'accepter les conditions locatives proposées par la SEMCODA figurant dans le projet de bail,
- De l'autoriser à signer le projet de bail annexé à la présente,
- De l'autoriser à établir et signer une convention de mise à disposition à titre gratuit au bénéfice de l'ADAPA dont le siège social est situé 4 rue Tony Ferret - 01000 BOURG EN BRESSE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

15) ACQUISITION DES MOBIL-HOMES CAMPING

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La DSP du camping arrive à son terme le 30 avril 2016.

La convention de délégation prévoyait la reprise éventuelle des habitations légères.

Les conditions de cette reprise étaient les suivantes :

- Au terme du contrat ou lors d'une résiliation anticipée, la commune pourra reprendre les habitations légères dont l'implantation est prévue à l'article 2, en contrepartie d'une indemnité.
- La commune se prononcera sur la reprise de ces biens :

  Au vu du montant de l'indemnité déterminée en fonction des capitaux investis, des aides financières obtenues lors de la réalisation et des amortissements pratiqués.

  Et, en considération de l'état des biens,

  Les parties pourront recourir, d'un commun accord, à un expert afin de déterminer l'indemnité.

  En l'absence de présentation de la facture et de justification des amortissements ou s'il apparait, au terme de l'état des lieux, que ces biens sont en mauvais état, les biens ne seront pas repris.

  Le concessionnaire devra produire le montant de l'indemnité souhaité et les éléments ayant contribué à sa détermination 18 mois avant le terme du contrat, la commune devant faire part de sa décision au plus tard 12 mois avant le terme du contrat.

  Dans l'intervalle, en cas de désaccord, les parties pourront recourir à la procédure d'arbitrage prévue ci-dessus, si nécessaire.

Les habitions légères concernées sont 4 mobil-homes. La valeur d'achat en 2010 était de 24381.28€ HT.

La valeur nette comptable au 31 décembre 2015 est de 5025.38 € HT.

L'état des lieux effectué atteste que les habitations sont en bon état.

Il vous est proposé de les acquérir pour un prix de 7 000 € HT, y compris le mobilier et les équipements intérieurs.

REMARQUE :

Monsieur le Maire : *« Les mobil-homes à ce prix sont équipés et directement utilisables. C'est un plus pour la délégation de service public que nous avons lancée.»*

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU la convention de délégation de service du 5 mars 2010,

VU la délibération du 1 mars 2010 approuvant ladite convention,

VU l'état des lieux dressé le 13 mai 2015,

CONSIDÉRANT que l'article 37 de la convention de délégation prévoit qu'à son terme la Commune peut acquérir les mobil-homes installés par le délégataire dans le cadre de sa gestion,

CONSIDÉRANT le prix d'acquisition des 4 habitations légères d'un montant de 24 381.28 € HT,

CONSIDÉRANT leur valeur résiduelle au 31 décembre 2015 d'un montant de 5 025.38 € HT,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir, au terme de la délégation, les 4 habitations légères pour un montant de 7 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

Madame FORSTMANN quitte la séance.

16) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 2 JUIN 2015

ACTUALITE LA ZONE UB

Les enjeux du développement de la zone UB

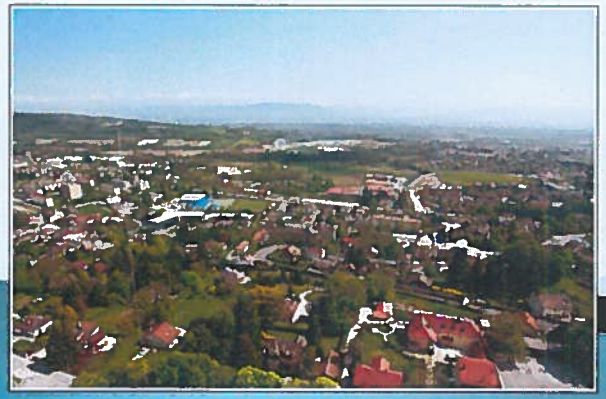

Le diagnostic urbain (étude 2013)

La zone UB = environ 18,8 ha. 255 logements.

État des lieux:
- Hétérogénéité du secteur: Habitat à dominante pavillonnaire et collectif.
- Proximité Centre Ville, Équipements publics.
- Pente relativement homogène.
- Forte présence du végétal (Parcs et jardins des propriétés privées).
- Absence d'espaces publics.

Une mutation entamée :
- Demeures reconverties en plusieurs logements.
- Projets récents d'habitat groupé, collectif (120 logements).

Objectifs:
Retrouver une continuité urbaine, une mixité à l'occasion de constructions, continuité d'implantation et de volumétrie avec le centre ancien et les hameaux.

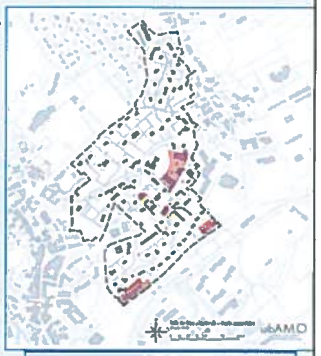

==) Deux échelles d'aménagement. Échelle communale et échelle du quartier.

Le contexte réglementaire

Le PLU 2011 et les effets de la loi Duflot.

Le règlement d'urbanisme :
- ✓ Coefficient d'Emprise au Sol, Hauteur, Alignement domaine public....
- ✓ **Loi Duflot :** renforcement densification urbaine.
- ✓ Réduction des zones à urbaniser (2AU).
- ✓ Mobilisation des terrains des lotissements.
- ✓ Obligation de densité à proximité des lignes de bus.
- ✓ Coefficient de biotope (Surface non imperméabilisée).

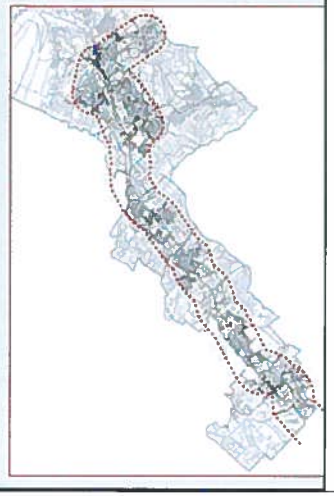

Le contexte réglementaire

Le Contrat d'Axe – Bus à Haut Niveau de Service.

Les mesures d'accompagnements:
- ✓ Concentrer 100 % de la croissance démographique future dans un fuseau de 500 m autour de la ligne.
- ✓ Mettre en place des dispositions au PLU afin de respecter les objectifs de densité (hauteur, CES).

==) **Pôles urbains:** Densité minimale 90 logements à l'hectare.

L'approche capacitaire (étude 2013)

A terme dans l'état actuel du règlement:

De 1700 à 2000 logements:

- ✓ Dont près d'1/3 (600 logements) desservis par la rue des Tulipiers: largeur 8 à 9 m, pente 10% et l'avenue des Tilleuls: largeur 10 m, pente entre 5 et 6 %.

HYPOTHESE BASSE	HYPOTHESE HAUTE
• Terrains desservis par l'aval • COS retenu = 1,3 - 173 logements/ha. • = 1715 **logements environ**	• Ensemble des terrains amont et aval • COS retenu = 1,3 - 173 logements/ha • = 2051 **logements environ**

Les préconisations d'aménagement

CONCLUSIONS DE L'ETUDE URBAINE 2013:

- **Développement d'un maillage piétonnier.**

Moyenne de la zone: 250 m des équipements publics.
Développer les modes doux, les coulées vertes.

- **Aménagement des voiries.**

Traitement homogène des voiries avec continuités piétonnes, voies cyclables.

- **Création d'un espace public.**

Complément au Parc des Cèdres et en lien avec les équipements publics.

- **Préservation des percées visuelles.**

Mise en valeur de la pente, du paysage et des terrasses successives.
Limiter le linéaire du front bâti à 30 m, avec des interruptions de 10 m minimum.

Les différentes procédures à engager

En terme de planification territoriale

- Modification du Plan Local d'Urbanisme. Étude portée par la CCPG
- Réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Modification du règlement d'urbanisme
- Création d'Emplacements réservés
- Plan d'alignement (limite entre domaine public et propriété privée).

En terme de fiscalité

- Mise en place d'une Taxe d'Aménagement Majorée

Objectif: Système de répartition du coût de l'urbanisme en fonction des besoins engendrés par les équipements publics.

Méthode: Délibération motivée au + tard pour le 30 novembre de l'année en cours. Application au 1er janvier de l'année suivante. Document annexé au PLU.

Taxe Aménagement Majorée	Évaluation des coûts	Etat d'avancement des études
Voirie – Cheminement piéton - Cycles	Commune / CD01	Plan d'alignement en cours
Equipement électrique (Transformateur)	ERDF	Etude réalisée
Réseau Eau Potable/Assainissement	CCPG	Étude réalisée
Collecteur Eaux Pluviales (rétention)	Commune	Etude réalisée
Equipements scolaires (primaire)	Commune	A définir (selon choix densité)
Equipement petite enfance (crèche)	CCPG	A définir (Selon choix densité)
Équipement public (parc...)	Commune	A définir (en fonction des besoins)

Les prochaines échéances

Étape 1
- **Vérifier avec le service Aménagement de la Communauté de Communes du Pays de Gex la procédure réglementaire la plus adéquate pour la mise en œuvre du projet communal (modification, révision du document d'urbanisme).**

Étape 2
- **Engager le travail d'analyse du projet de plan d'alignement proposé par le géomètre de la Commune**

Étape 3
- **Conclure la réflexion sur les préconisations d'aménagement à intégrer à l'orientation d'aménagement et de programmation.**

LES DOSSIERS PRESENTES DANS LE COMPTE RENDU SONT CEUX ARRETES ENTRE LE 01 Avril 2015 ET LE 02 JUIN 2015						
Référence	**Surface Plancher créée (m²)**	**Demandeur**	**Référence parcellaire**	**Adresse du terrain**	**Nature des travaux**	**Décision**
PERMIS DE CONSTRUIRE (8 dossiers)						
PC 00117312J1043	Extension de 36.12 m²	CANTOR Maxime	AT 21-22	1522 rue de la Foret de Disse	Rénovation de l'habitation	**ANNULE le 05/05/2015**
PC 00117313J1023	339 m²	SARL PROGIMO	AY 545	Rue de Pitegny	Trois maisons accolées	**ANNULE le 05/05/2015**
PC 00117314J1035	Extension de 24.45 m²	BAJJIOUI Bélaid	AL 37	506 rue de Pré Bailly	Extension de l'habitation	**FAVORABLE le 16/04/2015**
PC 00117311J1051-03	Inchangée	MARGRY William	E 975-974	234 chemin du Bois de la Motte	Maison individuelle – aménagements paysagers	**FAVORABLE le 21/04/2015**
PC 00117315J1001	Extension de 48.21 m²	SARL G2T IMMO	AM 37	506 rue de Pré Bailly	Extension + changement de destination + abri voiture	**FAVORABLE le 21/04/2015**
PC 00117315J1002	112 m²	RAPHA Édouard		Chemin du Bois de la Motte	Maison individuelle	**FAVORABLE le 09/04/2015**
PC 00117311J1022-04	Inchangée	LE DOMAINE DU CREUX DU LOUP	E 81-82-83 et suivants	LA BARAQUE	Immeuble d'habitations – modification des réseaux d'eaux	**FAVORABLE le 27/05/2015**
PC 00117315J1004	97.30 m²	GENTET Jacques	AM 37	506 rue du Pré Bailly	Maison individuelle	**DEFAVORABLE 12/05/2015**
DECLARATION PREALABLE (26 dossiers)						
DP 00117315J9015	Inchangée	LCL CREDIT LYONNAIS	AI 550	69 place du Jura	Modification de la façade	**FAVORABLE le 14/04/2015**

DP 00117315J9020	Inchangée	CONVERS Fabienne	AI 130	75 rue du Château	Changement des portes de garage	**FAVORABLE le 14/04/2015**
DP 00117315J9021	Inchangée	KALIN Denys	AP 125 - 63	174 chemin de l'Emboussoir	Isolation par l'extérieur	**FAVORABLE le 09/04/2015**
DP 00117315J9026	Inchangée	CAISSE CREDIT MUTUEL	AI 550	107-133 rue des Acacias	Modification de la façade	**FAVORABLE le 14/04/2015**
DP 00117315J9027	Inchangée	BONVIN Jean-Christophe	E 406	732 chemin de la Noyelle	Ouvertures en façades	**FAVORABLE le 09/04/2015**
DP 00117315J9028	Inchangée	MONTESUIT Nathalie	C 186	60 chemin des Galas	Extension du débord de toit	**FAVORABLE le 01/04/2015**
DP 00117315J9029	Inchangée	ROSSA Edward	AY 76	93 chemin de Servette	Division en vue de construire	**FAVORABLE le 15/04/2015**
DP 00117315J9030	Inchangée	LONCHAMPT Pierre	AY 386	991 route de Tutegny	Fermeture d'un sas d'entrée	**FAVORABLE le 01/04/2015**
DP 00117315J9032	17.70 m²	SGM HUSSON	AP 162 – 161 – 160 – 159	686 avenue Francis Blanchard	Implantation d'une cage d'ascenseur	**FAVORABLE le 09/04/2015**
DP 00117315J9033	5 m²	SCHIAVONE Antonio	AB 148	408 rue de Paris	Extension de la terrasse + abri jardin	**FAVORABLE le 09/04/2015**
DP 00117315J9034	Inchangée	SARL DIAMUS	AI 34	110 rue Leone de Joinville	Division en vue de construire	**FAVORABLE le 12/05/2015**
DP 00117315J9036	Inchangée	SA HADREY	H 34	3097 route de la Faucille	Isolation par l'extérieur	**FAVORABLE le 29/04/2015**
DP 00117315J9037	8.07 m²	DUCHANOIS Félicien	AC 552	25 passage du Lavoir	Surélévation de la construction	**DEFAVORABLE le 29/04/2015**
DP 00117315J9038	Inchangée	HERVIO Julien	AI 429	55 rue du Château	Réfection de façade	**FAVORABLE le 05/05/2015**
DP 00117315J9039	Inchangée	PIERRE Gérard	AY 257	971 route de Tutegny	Réfection de façade	**FAVORABLE le 29/04/2015**

DP 00117315J9040	39.85 m²	PHILIPPE Anne et Olivier	AY 117 - 120	2181 rue de Pitegny	Extension de l'habitation	**FAVORABLE le 29/04/2015**
DP 00117315J9041	Inchangée	BOUST Estelle	AP 7	547 rue des Vertes Campagnes	Réfection de toiture	**FAVORABLE le 29/04/2015**
DP 00117315J9042	Inchangée	VUILLERME Christiane	AI 356-355	190 rue des Terreaux	Mur de clôture	**FAVORABLE le 05/05/2015**
DP 00117315J9044	Inchangée	Commune de Gex	AI 511	Rue de Perdtemps	Réfection des anciens ateliers municipaux	**FAVORABLE le 05/05/2015**
DP 00117315J9045	9 m²	PELLE Christian	AY 239	669 route de Tutegny	Abri jardin	**FAVORABLE le 29/04/2015**
DP 00117315J9046	Inchangée	LANG Jacqui	AY 213	2183 rue de Pitegny	Mur de clôture	**FAVORABLE le 29/04/2015**
DP 00117315J9047	Inchangée	COPROPRIETE LES PEUPLIERS	AH 146	Chemin Pre Nicod	Réfection des façades	**FAVORABLE le 29/04/2015**
DP 00117315J9048	Inchangée	CALEGARI Miriam	AI 335	64 passage du square	portail	**FAVORABLE le 27/05/2015**
DP 00117315J9049	Inchangée	Le Lingot d'Orge	AI 551	23 avenue de la Gare	Pose de voile d'ombrage	**FAVORABLE le 27/05/2015**
DP 00117315J9050	Inchangée	HOOELBEKE Roberto	AE 97	310 rue de Pitegny	Mur de clôture	**FAVORABLE le 04/05/2015**
DP 00117315J9051	24.80 m²	JOUVE David	AM 291	76 voie Romaine	Véranda sur terrasse	**FAVORABLE le 27/05/2015**

17) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE – BÂTIMENTS - ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT DU 20 JUIN 2015

Arrosage des terrains de Chauvilly

4 terrains à Chauvilly : Foot entrainement et honneur, Rugby entrainement et honneur ; Madame Burki est en charge du site depuis mars 2015.

Conso eau depuis 2011	2011	2012	2013	2014
	834 m³ pour 2 247 €	5 838 m³ pour 8 958.67 €	9 572 m³ pour 15 127.57 €	2 153 m³ pour 3 433.58 €

Fluctuation importante des consommations d'eau; lien météo…
Fortes consommations d'eau en particulier sur le terrain de foot qui draine énormément et qui est équipé d'un arrosage automatique (197 m³ le 2 juin, 254 m³ le 5 juin…risque de 1 000 m³ semaine) ; 80% de la consommation sur arrosage automatique… La pelouse foot est (trop) très sensible.
Rendez-vous est pris avec COSEEC mercredi 24'juin pour :

- Engager une analyse du terrain honneur foot
- Revoir le plan de fumure ?

Il faut trouver une solution pour limiter l'arrosage…
Un rapport sera rédigé par COSEEC et présenté à la prochaine commission travaux.

Avis de la Commission : en attente du rapport pour le mois de Juillet

Information :
Pendant l'été, entre le 14 juillet et le 15 aout, les terrains honneur et rugby feront l'objet de traitement par décompactage, carottage et sur-semis. Ce travail est fait tous les ans. Terrain de foot, plaquage devant les buts. Un courrier sera adressé aux deux associations pour signaler que les terrains d'entrainement sont disponibles.

Avis de la Commission : La commission demande que les utilisateurs des terrains soient informés

Cimetière AVP et PRO ; programme 226 009

Au budget 2015 est inscrite la somme de 236 000 € TTC.

Présentation du dossier produit par Mr Rey de l'Atelier Paysager en charge du dossier (9 900 € HT pour une mission complète de moe en infrastructure)

Affichage projet écran

Estimations des travaux : 386 000 € HT

Terrassements pour 74 000 € HT
1 235 m^3 de décapage terre végétale
1 655 m^3 de terrassements
1 410 m^3 de mise en décharge

Mobilier funéraire pour 102 000 € HT

Réseaux humides pour 30 000 € HT

Maçonnerie paysagère 115 000 € HT dont 425 m^2 de béton désactivé et 220 ml de clôtures panneaux avec soubassement béton.

Engazonnement et plantations pour 50 000€HT ; 30 arbres prévus voir ci-dessous (projection écran en commission) ; haie périphérique sur ensemble hauteur 100/125.

- Acer campestre - Cépée 250/300 ; 1 unité
- Acer fremanii 'Autumn Blaze' - Tige - 20/25 - Phase I et phase 2 ; 27 unités
- Sorbus aucuparia 2 unités

Découpage du projet en deux tranches
- Tranche ferme
- Tranche conditionnelle

Planning prévisionnel :
- Travaux 2015 automne pour un montant de 185 000 € HT
- Tranche conditionnelle : date et montants à préciser ?

Le maître d'œuvre doit revoir son projet
Proposer un découpage cohérent TF et TC
Stèle square jean clerc à déplacer

Avis de la Commission : La Commission demande que le Maitre d'œuvre présente les arbres pour validation. Elle demande que l'accès PMR ne soit mis en œuvre que s'il est utile en « tranche ferme ». Elle demande que le Moe précise sur plan la position des stèles du square Jean Clerc. Estimation financière globale du dossier et phasage à revoir.

Marché gaz et électricité

Electricité
Consultation en juillet ; nos contrats arrivent à échéance le 31 janvier 2016.
11 points de livraison d'une consommation totale estimative de 1 188 269 KWh/ an (150 000 € par an environ).
Nous disposons du cahier des charges de la consultation.
Marché de type fournitures et services
Extraits du Règlement de la Consultation

Objet et étendue de la consultation :

1.1 Objet de la consultation :

La présente consultation concerne la fourniture d'électricité pour les bâtiments communaux ayant une puissance supérieure à 36 KWH

1.2 Etendue de la consultation :

Le présent marché est un marché à procédure adapté soumis au code des marchés publics

Il s'agit d'un marché à bon de commande sans minimum, ni maximum et un opérateur économique.

A titre indicatif, le marché concerne 11 points de livraison d'une consommation totale estimative de 1 188 269 KWh/ an.

Jugement des offres :

Les critères intervenants pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Prix : 50%
- Valeur technique : 50% au regard :
  - des outils de suivi des consommations / espace client (30%)
  - de la performance du service client (commercial et technique) (30%)
  - qualité du service d'optimisation tarifaire (20%)
  - lisibilité de la facturation et la fréquence des relèves (10%)
  - gestion de la bascule et de la mise en œuvre du marché (10%)

Gaz (SIEA)

- lot 1 pour les sites ayant une consommation inférieure à 300MWh ; ENI GAS et POWER
- lot 2 ; GAZ SUEZ ENERGIES

Chaque membre du groupement signe ses contrats et règle ses factures sur ses propres ressources.

La notification des marchés engage le titulaire du marché subséquent envers les membres et GRDF à accomplir l'ensemble des opérations nécessaires et préalables à l'exécution des prestations.

La notification des marchés subséquents vaut ordre de service de rattachement pour tous les points de livraison, figurant sur le bordereau des points de livraison, actuellement en offre TRV, en offre de transition et en offre de marché dont la date d'échéance correspond à la date prévisionnelle de fourniture fixée à l'article 9.4 du CCAP.

Pour les points de livraison où la date de mise en service est différente et postérieure à la date de début de fourniture : la notification du marché subséquent vaut également ordre de service à compter de la date différée mentionnée. Celle-ci sera à valider lors des opérations préalables à l'exécution des prestations. Le titulaire devra alors se rapprocher des membres avant la date d'entrée souhaitée de ces points de livraison afin de reconfirmer ces échéances et de procéder aux opérations de rattachement auprès de GRDF.

Avis commission : La commission prend connaissance de cette information

Parcours historique ; programme 172 143

Au budget 2013 était inscrite la somme de 35000 € (opération 172143) pour la rénovation du parcours historique. Un devis de 9 113.52 € TTC est alors engagé pour la numérisation des anciens supports. Numérisation terminée et payée pour 9113.52 € TTC sur budget 2014.

19 198 € TTC au budget 2015 ; report de 2 engagements 2014

- Production de panneaux et pose 8 100 € HT soit 9 720 € TTC,
- Recherche et iconographie 7 950 € HT soit 9 540 € TTC.

La commission communication et valorisation patrimoniale s'est réunie le jeudi 23 avril. Les solutions techniques ont été précisées (Support 15 mm Komacel avec dibond 5mm et vinyl) pour les panneaux et supports à changer pour 10 500 € TTC
écart de 10 500 € TTC – 9 720 € TTC = 780 € TTC

Devis remis pour 30 nouvelles stations pour recherche, rédaction et mise en page numérique pour 14 016 TTC.
écart de 14 016 € TTC – 9 540 € TTC = 4 476 € TTC

Il semble manquer sur cette opération la somme de 5 256 € TTC.

Total opération :

- 9 113.54 € TTC en 2014,
- 10 500.00 € TTC panneaux à changer
- 14 016.00 € TTC recherche et iconographie

Sous total : 33 629.54 € TTC.

Avis commission : La Commission demande que le dossier soit présenté à nouveau dans sa globalité.

Éclairage public :

Avis commission : La Commission demande qu'un essai d'extinction nocturne de l'éclairage public entre 1h et 5h soit entrepris sur des secteurs de la Commune (à valider). La Commission demande qu'un audit de l'éclairage public soit engagé pour établir un état des lieux comparé avec celui effectué en 2011 et que des perspectives d'économies d'énergies soient proposées.

Travaux en cours

NUM PROG	Libellé	État au 23 juin 2015
113 000	acquisitions foncières 2014 pour le centre de secours	**Dossier en cours de montage au SDIS ; rendez-vous a eu lieu le 1er juin organisé en Mairie pour le bassin d'orage et l'accès à la parcelle. Accès à la parcelle en étude. Route de liaison à l'étude. Etude bassin d'orage en cours (sera remise le 15 juillet) ; étude de sols centre technique municipal remise au SDIS.** *La commission prend connaissance de cette information*
172 132	projet urbain centre ville	**AMO : Groupement LINDEA-LEGACITE-CALAD'ETUDES.** **Comité technique a eu lieu le 18 juin.** **Ordre du jour :** • **Questions réponses autour des derniers éléments des diagnostics** • **Mode de développement du projet, régime des contributions, maitrise foncière** • **Communication** • **Atelier de travail** **Détournement RD1005 en phase étude avec le CG01.** **COPIL programmé le 29 juin.** **COMMISSION MUNICIPALE GENERALISE programmée le 8 juillet.** *Le Maire présente à la Commission les étapes du projet. La commission prend connaissance de cette information*
172 115	Rue F Blanchard	**Suite aux OPR du 12 mai 2015 en présence du Cabinet Roynette et de l'Entreprise EIFFAGE rue Francis Blanchard, il est convenu qu'Eiffage** • **Reprenne 2 tampons place du pont et 1 bouche à clé affaissée** • **Réalise une purge et reprenne les enrobés sur environ 10 m2 en aval du pont sur l'Oudar (trace d'affaissement)** **Les travaux seront réalisés première semaine d'aout ; la circulation sera détournée le temps du séchage sauf pour les transports en commun.**

		Travaux à charge Eiffage *La commission déplore le vieillissement prématuré des revêtements de voirie.*
172 136	giratoire du rd 1005	**zone de tri et de collecte des OM à traiter ; à charge de VINCI. Pour la commune, reste à terminer des enrobés.** • **Enrobés à l'entrée du programme VINCI : Ensemble de l'opération sera soldée à la livraison des logements pour ne pas abimer le revêtement** • **Ordures ménagères et tri : en attente projet validé VINCI et CCPG ; travaux à charge VINCI.** *La commission prend connaissance de cette information*
172 163	place du château abondance	**Le mur mitoyen du jardin des Simples a été surélevé** **Reste la main courante** **Devis Carraz (visite sur place a eu lieu) pour main courante 3 000 €** **Besoin d'un numéro de programme pour inscrire en investissement ; sera proposé au BS de septembre.** *La commission demande que le devis CARRAZ soit engagé pour un montant de 3 000 € TTC.*
172 167	pluvial parozet entre rue de la Foret de Disse et la rue de l'Oudar.	**Marché attribué à Mithieux TP pour un montant HT de 633 433.31 € HT (- 34% sous-estimation Moe). Début des travaux le 29 juin pour 4 mois.** • **Courrier de pré information diffusé** • **Panneau lumineux à partir du 1er juin** • **2 panneaux de pré information à Vesancy et 1 à Gex angle Bonnarche et Parozet** • **CSPS retenu** **Autorisations de passage** • **Lotissement rue de l'Oudar : AG le 25 juin (1 parcelle)** • **Jardins de Parozet : accord signé** • **Domaine de Disse 1 pour une parcelle (Foncia) , Domaine de Disse 2 pour 3 parcelles (Foncia), AG programmées.** **Convention avec la CCPG sera présentée au CM de Juillet ; travaux pris en charge par CCPG pour 100 000 € TTC.**

		Vu la nature du projet de création d'un collecteur d'eaux pluviales à forte profondeur (- 5,50 m), de la proximité des conduites d'eau potable et de la vétusté de ces mêmes conduites, la Communauté de Communes du pays de Gex saisit l'opportunité de renouveler les conduites d'eau potable présentes sur le tracé commun au projet communal. ***L'une des conduites de distribution de diamètre Ø150 située en domaine privé sera renouvelée sur 245 m et repositionnée en domaine public. La conduite de diamètre Ø300 correspond à la conduite de refoulement de Pré Bataillard. Le renouvellement de cette conduite stratégique sur l'ensemble du linéaire est inscrit au schéma directeur d'eau potable. Le renouvellement prévu dans le cadre de cette opération intéresse un linéaire de 86 m.*** **Enfouissement des réseaux aériens du SIEA ; courrier reçu le 9 juin du SIEA ; étude en cours ; subvention de 35% au titre de l'amélioration esthétique des réseaux. Eclairage public, subvention de 14%.** *La commission prend connaissance de cette information*
172 168	rétention creux du loup	**1 500 m3 d'eau à stocker ; opération identifiée au schéma directeur des eaux pluviales ;** **devis d'étude engagé pour un montant de 6 813ttc à Hydrétudes y compris redimensionnement du bassin de la Baronnie (en option).** **Levé topo commandé à P Rubini livré** **Voir pour subvention ?** *La commission prend connaissance de cette information*
172 174	creux du Loup 2014 et 2015	**Enfouissement : totalité de la rue en 2015 par SIEA ; début des travaux le 22 juin 2015. Durée 4 mois. Total enfouissement : 189 898 € auquel il faut ajouter un prévisionnel de 50 000€ pour le câblage Orange.** **Partie basse :** **besoin financement au stade APD pour enfouissement électricité 31 757 € et pour enfouissement télécom 32 500 €. Travaux 2015.**

		Partie haute au stade APD ; **besoin financement pour enfouissement électricité 69 441 € et pour enfouissement télécom 56 200 €. Travaux 2015** **Aménagement de voirie :** **partie basse en 2015 ; partie haute au printemps 2016** **Maitrise d'œuvre attribuée au Cabinet CIERA pour 16 464 € TTC** **DCE fin juillet ; travaux en octobre.** **CSPS retenu** *La commission demande que le projet réponde aux contraintes du déneigement et de la survitesse.*
172 175	chemin du bois de la Motte 2014	**Chantier voirie terminé. Reste à faire** • **Eclairage public** • **Enfouissement aérien ; Proposition ORANGE pour enfouissement réseaux pour 2 209.61ttc.** *La commission demande que l'éclairage public soit installé.*
172 176	rue du château 2014	**Travaux terminés**
172 177	Route de Pitegny cheminement piéton vélo 2014	**Passerelle sur l'Oudar 12 ml largeur 1.50 ml .** **2 devis ;** • **Entreprise insertion pour 14 765 € HT (vu écran des photos)** • **tertu pour 22 126 € HT.** **Avis favorable formulé en mai 2015 de la Commission précédente pour offre Entreprise d'Insertion.** *La commission émet à nouveau un avis favorable pour que la commande soit confiée au plus vite à l'Entreprise d'Insertion pour un montant de 14 765 € HT.* **Le Chalet du lotissement des Givrines pourra être retiré ; accord de principe du président du lotissement des Givrines ; en attente accord écrit...Demande de piquetage du géomètre.** *La commission demande le piquetage par un géomètre expert*

172 179	Boucle des vertes campagnes	**Maitrise d'œuvre par le Bureau étude TECTA ;** **Estimation maîtrise d'œuvre (DCE) :** **Tranche ferme = 841 963.00 € HT** **Tranche conditionnelle = 126 296.50 € HT** **TOTAL = 968 259.50 € HT** **Le groupement d'entreprises EIFFAGE / DESBIOLLES / SALENDRE RESEAUX pour un** **montant de :** **Tranche ferme : 702 592.75 € HT** **Tranche conditionnelle : 147 333.25 € HT** **TOTAL : 849 926.00 € HT** **Début des travaux le 29 juin 2015** **Les courriers ont été distribués** **Mise en place du panneau de chantier en attente** *La commission prend connaissance de cette information*
172 183	éclairage rue de Paris 2014 depuis la place Perdtemps jusqu'à la rue de Rogeland.	**Eclairage public et enfouissement des réseaux entre la place Perdtemps et la rue de Rogeland (jusqu'au bout de l'impasse de Rogeland).** **Une réunion a eu lieu le 1/4/2015 avec Mr Claret du SIEA ; Estimation au stade APS pour enfouissement des réseaux électriques 96 413 € et pour enfouissement télécom 56 900 € soit 153 313 € à charge de la Commune (hors câblage Orange). En attente APD.** *La commission prend connaissance de cette information* **Une extension de l'étude sera demandée rue des Tilleuls pour renouveler les mats d'éclairages publics qui sont très usagés** *La commission émet un avis favorable*

172 186	mur de la Ville (50 000€ BP 2015)	**Mur des Terreaux** **En cours de consultation JMPA (16 905ttc), SBA et ABC construction (25 884ttc) ; attribution en juillet.** *La Commission a émis un avis favorable pour le mur des Terreaux.* **Mur de la Chenaillette : risque important de chute ; les frênes ont été coupés. En cours de consultation JMPA pour 17 486.40ttc, SBA en attente de devis ; attribution en juillet** *La commission émet un avis favorable*
172 187	rue de l'Oudar ; radars pédagogiques 2014	**radar pédagogique ICARE ; Terminé ; panneaux de signalisations à déplacer** *La commission demande que le panneau 30 rue de l'Oudar soit déplacé*
172 188	piste cyclable étude 2014	**La présentation au Conseil de Juin est prévue au CM le 6 Juillet** *La commission prend connaissance de cette information*
172 194	rue du mont blanc	**reste éclairage du carrefour ; commande engagée le 14 avril 2014 pour 4 730.40TTC ; en attente de pose.** *La commission prend connaissance de cette information*
172 195	avenue de Perdtemps 2014	**Coussin lyonnais à poser Devis Eiffage pour 15 449.41ttc (le CG01 demandait le déplacement des existants…) ; 7 522.00ttc dispo sur cette opération…** *La commission demande l'installation au plus vite pour un montant de 15 449.41€ttc* **radar en place ; récupération des 2 flashs à installer ailleurs…** *La commission prend connaissance de cette information. Elle demande que soit étudiée l'installation rue de l'Emboussoir et rue des Tilleuls*

172 197	rue de la fontaine 2014	**Travaux terminés**
172 201	chemin des Beaumes 2014	**Travaux terminés**
172 203	skate Park poudrière 2015	**étude confiée à B Vuilmet architecte le 19/2/2015. En cours** *La commission prend connaissance de cette information*
172 204	2015 pour matériels de voirie	**En attente de livraison de la balayeuse (130 800 € TTC) et du camion poly-benne (41 725 € TTC Nissan).** *La commission prend connaissance de cette information*
172 205	terrain filière bois 2014	**Terrains Bortolotti (ZA Aiglette Sud) : Hangar stockage bois plaquette. Négociation en cours. Le jugement pour la procédure en cous sera rendu en septembre** *La commission prend connaissance de cette information*
173 001 et 173 003	rivière tranche 1 et 2	**en cours de solde de subventions ; des dégâts sur la passe à poisson Journans…** *La commission prend connaissance de cette information*
180 021	mise en accessibilité handicapé de l'école de Perdtemps	**Budget ensemble 732 000 € HT travaux (à ce jour, évaluation par le Moe au 18 mai 2015 ; en attente de l'évaluation à fin juin 2015) ; subvention 191 000 € TTC par état au titre DETR et CG01 au titre de la DT.** **Primaire :** • **Travaux au RDC en cours pour extension 2 salles en garderie et WC PMR** • **renforcement des planchers en juillet (marché complémentaire validé le 10 juin 2015) ; 48 044.31 € TTC** • **travaux dans la cour maternelle/cuisine élémentaire par Entreprise ABC construction en juillet ; partie gros œuvre ascenseur pour 15 030.25 € TTC (avenant 2 validé le 10 juin 2015).**

		Maternelle : 138 000 € de travaux HT pour ascenseur extérieur, WC PMR et deux élévateurs ; travaux de peintures et sols souples sur sols carrelés pour environ 28 000 € HT. **Echéances recalées le 7 mai 2015 par l'architecte Atelier du Triangle :** • **Le rdv avec Mr Goutte de la DDT pour le volet accessibilité handicapé a eu lieu seulement le 21 avril 2015 à Bourg en Bresse** • **22 mai rdv avec Madame Dubout et CH Pellé en présence de l'architecte pour refaire le tour des priorités de travaux dans l'école.** • **15 juin : rendu des plans et chiffrage en phase PRO pour validation Mairie** • **30 juin : mise en ligne** • **30 juillet : remise des offres** • **Fin aout commission MAPA** • **Octobre : démarrage des travaux pour la maternelle (mois de préparation).** **Problème de téléphonie en cours de résolution…** **Le Maître d'ouvrage s'interroge sur l'interphonie et le système actuel. Le système actuel n'est pas extensible : un tel portable au Directeur Ecole Primaire et Un tel portable à la Directrice Maternelle.** **Le visiophone prévu au Marché comprend :** • **poste salle de classe Directeur** • **poste bureau Directeur** • **poste réfectoire primaire** • **poste salle des profs** • **il faudrait ajouter un poste dans la garderie** **Pour Ecole Maternelle nous pourrions prévoir :** • **poste dans bureau Directrice** • **poste réfectoire maternelle** • **poste salle ATSEM** **A voir avec INGETECS car sur le chantier Primaire cela ne rajouterait qu'un poste Garderie.** *La commission prend connaissance de cette information*

184 043	accessibilité mairie et salle des fêtes	**Dossier en cours de consultation MOE base 530 000€TTC. Attribution du marché au groupement Vachetta, CETBI et Crozet Nurra pour un montant de 38 962.35€HT soit 46 754.82€TTC. phase étude en 2015.** **Demande de subvention en cours en préfecture au titre de la DETR pour 160 000€ (délibération 2015 DEL 020 prise au CM avril 2015).** *La commission prend connaissance de cette information*
185 019 et 185 020	mise en accessibilité piscine **plan**	**Mission architecte en cours par Pierre Vachetta. Chiffrage des travaux par architecte 73 800€HT : GO : 12 000.00 € HT; Menuiseries : 21 000.00 € HT ; Serrurerie : 7 800.00 €HT ; Electricité : 3 800.00 € HT ; Plomberie : 19 500.00 € HT ; Plate- forme élévatrice : 19 500.00 € HT.** **Prévoir 6 semaines de travaux (15 juin au 31 juillet 2016 ?) ; Rencontre avec S Lebeau et architecte à organiser.** **Déclaration de travaux ; accessibilité hand et incendie ; 5 mois de procédure.** *La commission prend connaissance de cette information*
189 023	vertes campagnes préau pour 20 000 €	*La Commission demande que ce programme soit précisé*
206 025	anciens ateliers municipaux	**Travaux évalués à 188 800 € HT. Travaux en cours ; réunion sur place le mercredi à 10h30. Série d'avenant techniques présentés en commission MAPA le jeudi 21 mai ; incidence + 5.48%. Le chantier se déroule bien.** *La commission prend connaissance de cette information* **Devis changement de la toiture ; beaucoup d'écarts de prix et de prescriptions ;**

		La Commission demande que l'architecte organise la consultation **Boulodrome : devis peintures en attente** *La commission prend connaissance de cette information*
206 027 et 206 028	espace Perdtemps	**city stade terminé** *La commission prend connaissance de cette information ; un robinet d'eau doit être installé.* **Espace Perdtemps parking cheminement piéton : grave bitume ep 15cm 0/10 ; largeur 2 ml ; devis reçu pour 17 131.92 € TTC ; sera proposé au BS en septembre ou au BP 2016.** *La commission prend connaissance de cette information* **Aire de jeux ; marronnier à haubaner et élaguer ; offre mieux disante formulée par Arbogrimp pour 3 000 € TTC. Travaux en juillet 2015.** • **Taille du gros marronnier à côté du cimetière de Gex.** • **Taille et coupe du bois mort.** • **Ramassage et évacuation des branches.** • **Pose et fourniture de 6 haubans sur les grosses charpentières du bas et pose de 3** • **haubans en haut de l'arbre.** *La commission prend connaissance de cette information* **choix des jeux en attente ; Inclure une clôture extérieure pour cette zone de jeu (idem parc des cèdres).** *La commission prend connaissance de cette information*
		Salle Multisport : déclaration sinistre assurance GAN à faire. Encore des fuites aujourd'hui… (émail adressé à Coste). *La commission prend connaissance de cette information* **Conciliation litige Ville de Gex / Soprema le 9 juillet 2015 à 14h15** *La commission prend connaissance de cette information*

208 008	TURET complexe sportif et réseau de chaleur	**Salle de danse ; chute d'une plaque de faux plafond ; pose d'un filet de protection ; dossier déclaré au GAN « dommages aux biens » ; 2 entreprises potentiellement responsables Acoustisol de Chambéry et Soprema ; Bureau thermique TPFI ; Bureau de contrôle Qualiconsult, architecte...et commune... devis 17 000 € HT (estimation Coste) ; reçu le 15/4 ; expertise a eu lieu le 22 juin 2015 à 14h00** *La commission prend connaissance de cette information* **Terrasse infiltration d'eau dans le bâtiment : En attente intervention des entreprises Missenard et Soprema (24 480.52 € TTC) ; début des travaux le 1er juillet.** *La commission prend connaissance de cette information* **Infiltration hall d'entrée en attente d'une solution** *La commission prend connaissance de cette information* **Echappement gaz hall d'entrée travaux en juillet par Dalkia** *La commission prend connaissance de cette information* **Fléchage city stade en commande (demande de la Commission)** *La commission prend connaissance de cette information* **Robinet eau city stade à faire depuis le chalet FNACA ; sera proposé au BS en septembre ou au BP 2016.** *La commission prend connaissance de cette information* **Raccordement à la FO communale en cours ; les FO sont déroulées ; en attente des connexions aux extrémités.** *La commission prend connaissance de cette information* **Dispositif pour empêcher la montée sur le toit terrasse fait par Carraz pour 420 € TTC.** *La commission prend connaissance de cette information* **Réglages CTA (pb de température été) ; suivi de la température dans les 3 salles**

		par les gardiens ; relevé manuel dans le cahier *La commission prend connaissance de cette information* **Régulations chaudières ? : à terminer** *La commission prend connaissance de cette information* **Temps de stockage des images de la vidéo à préciser**
209 014	étude MJC 2015	**Etude de diagnostic et programme yc isolation extérieur, baie vitrée nord, façades et toitures confiée à Mr Vachetta pour 4 680ttc ;** **son dossier sera remis le 1er juillet ; présentation en commission travaux juillet** *La commission prend connaissance de cette information*
216 006	installations électriques visitation ERDF 2014	**bientôt terminé**
221 021	extension école de Parozet	**Etude en cours ; vu en CM le 1er juin.** **Visite sur site et bilan effectué le 10 juin.** **Esquisse remis ; Remise APS le 24 juin** **Réunion « matériaux » programmée le 6 juillet à 14h00.** **CSPS : SOCOTEC pour un montant de 9 350 € HT soit 11 220 € TTC.** **CT : QUALICONSULT pour un montant de 18 150 € HT soit 21 780 € TTC** **Etude de sol GEO ARVES ; sondages effectués en juin** **Dépôt de permis de construire fin juillet ; estimations affinées…** *La commission prend connaissance de cette information*
230 010	escalier bibliothèque 2014	**à faire en 2015 ; 2 devis obtenu JMPA 7 218 et ABC construction 10 506 € TTC ; dans l'enveloppe budgétée. Les crédits n'ont pas été reconduits ; sera proposé en BS en fin d'année sinon au BP2016** *La commission prend connaissance de cette information*

230 011	bâtiment associatif étude 2015	**consultation étude à lancer** *La commission prend connaissance de cette information*
234 018	ascenseur école musique 2015. couverture à changer	**à faire en 2015 ; collecte de devis en cours (budget 9 000ttc)** *La commission prend connaissance de cette information*
242 016	Chauvilly 2014 et 2015	**Travaux agrandissement aire de jeux terminé ;** **agrandissement des locaux demandés par les utilisateurs (bureau, infirmerie et stockage matériel actuellement dans la cuisine et les circulations) non engagée.** *La commission prend connaissance de cette information*
248 001	saints anges aménagements 2015	**Etude ensemble du bâtiment non engagée. Levé topo en cours** *La commission prend connaissance de cette information*
276 004	étanchéité façades 2015 (fenêtres)	**fenêtres visitation, bibliothèque et trésorerie sous préfecture ; devis global ; consultation à lancer.** *La commission prend connaissance de cette information*
275 008	la remise 2014	**Travaux en cours ; sera terminé le 20 juin. Bungalows à évacuer** *La commission prend connaissance de cette information*
503 022	FO liaison CTM 2014	**tirage de la fibre optique réalisé pour 21 627 € TTC** **3 595.20 € TTC à SI2A pour les connectiques en bout de fibre.** **Equipements de tiroirs et mesures des fibres devis validé à Salendre pour 5 880 € TTC.** *La commission prend connaissance de cette information*
503 026	hangar CTM	**En cours (permis de construire)** *La commission prend connaissance de cette information*
503 027	30 000 matériel EV 2015 et petit matériel pour 8 500	**Achat tondeuse effectué à Vaudaux pour 27 600€ttc ; vu en commission MAPA le 21 mai.**

504 013 et 504 014	local PM 2014 et climatisation serveur	**Les travaux auront lieu du 20 aout au 5 octobre ; pour la climatisation du serveur : travaux en juin.** *La commission prend connaissance de cette information*
518 001	aménagement OT 2015	**mise au propre prévue** *La commission prend connaissance de cette information*
ZA	Création trame bâtiment relais	**Commande engagée à P Vachetta pour 3 000€ttc le 14 avril 15 .** **Remise du dossier le 3 juin. Estimation Pour 400 m2 de surface créées + mezzanine rangement ; Total travaux + plate- forme : 427 700.00 € HT** **Demande de subvention faite au CG01 et au titre de la DETR** **Présentation du dossier** *La commission prend connaissance de cette information*

Devis en attente ; marché à bons de commande voirie

- réparation fontaine de la petite goulette ; Desbiolles a vu un spécialiste ; en attente devis
- Barrière bassin d'orage de Perdtemps ; devis demandé à APTV
- Barrière buvette espace Perdtemps ; devis demandé à APTV
- Espace vert montée depuis le rond-point belle ferme ; difficile d'entretien ; prairie fleurie couteuse ; devis en attente pour remodeler le talus et le rendre plus simple d'entretien.

La Commission attire l'attention sur la protection du bruit qu'offre le talus...dossier à revoir ; végétaliser pour limiter l'entretien

- City-stade du Turet : demande de point d'eau

La Commission émet un avis favorable

- Cote aux Dindes ; 2 coussins Lyonnais et flash

La Commission émet un avis favorable

- Accès restaurant Florimont par route Impériale ; devis en attente Eiffage ou Desbiolles
- Jeu de l'Oie ; voir avec Terracarta pour plan avec mise en peinture annuelle

Devis reçus ; avis de la Commission

Pose d'une borne de puisage enterrée Croix Bovet pour la balayeuse

Devis 3 043.92 € TTC de Desbiolles ; mieux que le précédent 5 226.72 € TTC ; besoin d'un numéro programme pour mise en investissement ; sera proposé en septembre au BS.

Avis de la Commission : favorable

Le patio devant le cinéma ;

Devis Eiffage pour remplacer les bordures sur 120 ml pour 10 304 € TTC. Besoin d'un numéro programme pour mise en investissement ; sera proposé en septembre au BS.

Avis de la Commission : avis défavorable

Grille EP rue de Gex la Ville

Devis Eiffage 5 450.34 € TTC ; sera revu lors de travaux de voirie à faire par Eiffage à charge de l'opération Cogedim. Besoin d'un numéro programme pour mise en investissement ; sera proposé en septembre au BS.

Avis de la Commission : voir si une solution plus économique peut être trouvée

Reprise de pavage rue des Terreaux

Devis EIFFAGE de 2 763 € TTC

Avis de la Commission : avis favorable ; veiller à ne pas couper la circulation

Coussins Lyonnais devant la Mairie ;

Montée Charles Harent ; devis 7 621.67 € TTC.

Avis de la Commission : à revoir

Peinture 2 tours école Perdtemps
Devis Bonglet (marché à bons de commandes) pour 2 647.70 € TTC

Avis de la Commission : avis favorable ; prévoir blanc cassé

Abords des bâtiments associatifs
Les abords auraient besoin d'une amélioration ; manque de galets ; mauvaises herbes ; talus en mauvais état à droite juste après le portail. Devis Desbiolles du 23 juin 2015 (marché à bons de commandes).

Devis MJ/15/5482 : reprise du talus en déblais + géotextile + galets / juste rajout de galets sur le reste de la surface totale (nous ne traiterons pas le problème des mauvaises herbes…) ; 3 158.40ttc

Devis MJ/15/5483 : reprise du talus en déblais + géotextile + galets / déblais + géotextile + galets sur le reste de la surface totale ; 4 430ttc

Avis de la Commission : avis favorable pour 4 430€TTC

Travaux en cours au marché à commande voirie ; devis signés

- Réparation de bordures devant le patio pour 3 238.08 € TTC ; travaux terminés
- Regarnissage du trottoir route de Pitegny par Desbiolles pour 1 500 € ; travaux terminés

La Commission prend connaissance des informations

Travaux terminés au marché à bons de commande voirie

- Passage PMR de la Poudrière ; reste les travaux de peintures ; accès parking amélioré sur 45 m2 pour 3 103.38 € TTC (devis

La Commission prend connaissance des informations

Bâtiments : Opérations fonctionnements programmées en 2015 ; avancement

- Peintures et électricité du logement donné par Madame Merlaud aux Vertes Campagnes en cours pour 15 000 € TTC (7 000 € TTC peinture et 8 000 € TTC pour électricité) ; sera terminé fin juillet
- Sol souple de la salle des fêtes en juillet ; sera fait par Bonglet pour 5 626.50 € TTC. Les peintures seront réalisées par les services techniques
- Sol souple des restos du cœur par Bonglet pour 1 658.80 € TTC ; travaux en cours

La Commission prend connaissance des informations

Expert Géomètre (réunion de travail une fois par mois)

- intégration sur SIG de la FO Communale ; devis 2 364 € TTC (important pour réponses aux DT et DICT) ; doit être effectif sous huitaine
- Intégration de réseau pluvial au SIG du SIEA : Clos natura 960ml, central park 850ml, eden roch 308ml, parozet 1204ml, rannard 122 ml, PAE la baraque 133ml, oxygène 904ml ensemble 4 481 ml, 231 regards, 297 tronçons ; compter 1€ du ml ; devis clos natura pour 960.78 € TTC
- Route de Paris intégration sig depuis place Perdtemps jusque château gagneur + creux du Loup ; devis pour 1207.96 € TTC

- Intégration sig belle ferme, passage de la couronne, clos des abeilles, derrière Hôtel belvédère, carrefour folatière et route de Lyon pour 1 731.80 € TTC
- Intégration réseau de chaleur Turet vers école de Parozet ; devis en attente
- Reçu devis pour intégrer au SIG les réseaux des feux de signalisations 3 162 € TTC

La Commission prend connaissance des informations

Questions diverses

Agenda accessibilité handicapé
Etude confiée à
ASCAUDIT MOBILITE pour 10 260 € TTC
Début étude le 2 juin 2015 en salle du conseil. Visite des sites en juillet 2015. Membres de la Commission intéressés ?

Avis commission : prévenir les élus qui font partie de la commission accessibilité

Ordures ménagères
1-Toujours autant de dépôts sauvages, place de l'Eglise (par exemple, 28 sacs le lundi 22 juin),
Effectifs CTM
2 jours par semaine à 2 agents en moyenne
-Point vert de l'église
-point vert de l'appétit
-point vert de l'aiglette
-point vert de Pitegny
-poubelles du bâtiment avenue Blanchard
-point vert de la gare
2-Sanctions durcies en cas d'abandon de détritus sur la voie publique (décret N°2015-337 du 25 mars 2015) ; « la nouvelle contravention de 3eme classe pourra être constatée par les agents de police municipale et pourra faire l'objet d'une amende forfaitaire de 68 € ou d'une amende forfaitaire majorée de 180 € »…

La Commission prend connaissance des informations

Appel à projet FFF
Programme d'aides de la FFF
Création de club house, 40 000 € (50% du coût)
Terrains multisports couverts, 120 000 € (30% du coût)
Terrains de foot à 5, 80 000 € (50% du coût)
Création de terrains de grand jeu et gazon naturel ou synthétique, 100 000 € (10% du coût)
Site www.fff.fr
http://www.horizonbleu2016.fr/catalogueV7.html?c_code=fff_horizon_bleu_2016_ebook_pdf_353

La Commission demande que le dossier soit remis à Daniel Robbez.

Projet CCPG réservoir du Chaumois
Esquisse du projet du réservoir du Chaumois (route de la forêt de Sous-Disse).

Il s'agit d'une extension de la cuve existante qui permettra de porter la capacité de stockage de 2 000 à 4 000 m³.
Pas de surface de plancher créée.
Cf écran

La Commission prend connaissance des informations et souligne la qualité du traitement de la façade du réservoir.

Bilan chauffe 2015
Demande de rendez- vous à Dalkia pour bilan chauffe 2015 et préparation saison 2015/2016
Un rapport sera présenté lors de la Commission travaux du mois de juillet 2015

La Commission prend connaissance de cette information.

REMARQUES :

Monsieur le Maire : *« à propos d'un problème souvent évoqué dans cette commission, les ordures ménagères, je voudrai apporter les précisions suivantes :*

- *Nous sommes confrontés aux dépôts sauvages des personnes qui trichent et au manque de civisme des habitants, c'est intolérable.*
- *La charge de la collecte est une compétence de la CCPG, l'attitude irresponsable de certains mobilise, en plus, 2 employés communaux et le matériel.*
- *Il n'y aura aucune discussion, aucune réclamation ne recevra une suite, désormais les contrevenants seront sanctionnés par une amende de 180 €.*
- *La CCPG va effectuer le contrôle de l'utilisation des badges.*
- *J'examine la possibilité d'engager des poursuites pénales à l'encontre des contrevenants. Ceux qui respectent la règle paient les négligences de ceux qui ne les respectent pas, ça suffit.*

Je précise que je ne discute ici que du principe et non des modalités de gestion qui elles peuvent être ajustées au regard du bilan et d'une année d'exercice. Certains trouvent que le système est injuste, pour ma part, je l'ai voté à l'époque.

Certains envisagent de revenir en arrière, je ne pense pas que ce soit une bonne solution.

Le système de la TEOM était également injuste, reposant sur la valeur locative, le montant de la TEOM variant donc en fonction de cette valeur. La répartition de la charge entre les Communes était fonction de ces valeurs locatives. Gex, par exemple, à des valeurs locatives plus basses que d'autres Communes, ce n'est pas pour autant que les habitants utilisaient moins le service des ordures ménagères.

Concernant les travaux communaux, ils sont nombreux en cours : école Perdtemps, atelier, boucle des Vertes Campagnes, eaux pluviales à Parozet. Ces derniers n'étant pas aussi clinquants et visibles que l'installation d'un city-stade sont pourtant indispensables et onéreux.

Je tiens à remercier les Services Techniques pour leur investissement. »

18) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ECONOMIE ET TOURISME DU 3 JUIN 2015

OFFICE DE TOURISME PAYS DE GEX – LA FAUCILLE

Madame Corinne CHAUMONTET, Directrice, précise que tous les bilans sont disponibles sur le site de l'Office de Tourisme.

Pour la fréquentation hivernale, 3732 personnes se sont déplacées au chalet de l'O.T.
Le Point-Info situé au Col de la Faucille est plus difficile d'accès (parking non déneigé) et moins ouvert (7 jours durant les vacances de Noël et 7 jours durant celles de février). La fréquentation est de l'ordre d'une dizaine de personnes par jour.

73 % de la fréquentation est d'origine gessienne. Les étrangers sont principalement Suisses.

Les visiteurs sont à 60 % très satisfaits et à 35 % satisfaits des services de l'O.T. Ces chiffres sont très appréciables.

A la billetterie, se vendent des prestations de services :

- forfaits de ski pour 171 445 €
- titres de transport UNIRESCO : 34 081 €
- cartes de pêche : 10 360 €
- croisières Léman CGN : 655 €
- tickets VITAM : 2 039 €
- vignettes autoroute : 13 233 €

Animations :

- « Gex fête Noël », organisée avec les Vitrines de Gex et la municipalité
  - 250 personnes étaient présentes à la soirée de lancement (balade aux lampions, spectacle pyrotechnique, buvette et petite restauration) ;
  - 157 personnes étaient présentes aux deux séances de cinéma ;
  - 184 personnes ont assisté aux ateliers contes inuits et marionnettes ;
  - 400 personnes ont participé à l'animation Monde Polaire avec les chiens de traineaux que ce soit au Parc des Cèdres ou Place de la Visitation.

- « Vide-Greniers » du 3 mai 2015
  - Le temps était très maussade.
  - Sur les 420 emplacements loués, seuls 70 ont été occupés. Malgré la météo, les visiteurs et acheteurs se sont montrés intéressés et les 70 exposants plutôt satisfaits.
  - Les problèmes de parking persistent malgré les fléchages pour orienter les visiteurs sur le parking de Perdtemps dont peu de personnes profitent. La police municipale était présente en soutien mais a aussi beaucoup verbalisé des exposants mal stationnés.

PGPA

Monsieur Jean-Pierre CONTAT, Vice-Président, présente son rapport d'activités.

- **Salon de l'Habitat de septembre 2014**

Il regroupait 84 exposants (capacité maximale de l'espace Perdtemps atteinte). L'édition a connu du succès (2024 visiteurs, un public intéressé et concerné) et confirme que ce salon très spécialisé correspond à des demandes et besoins réels des entreprises dans ce secteur.

- **Salon des vins et de la gastronomie de novembre 2014**

Pour ce 20ème anniversaire, priorité avait été donnée aux exposants participant aussi au salon Nature et Vie. Le succès de ce salon est incontestable : 92 exposants dont 9 espaces restauration (la liste d'attente est longue) ; 7 500 visiteurs/acheteurs ; 3 800 repas servis sur les quatre journées ; 35 000 bouteilles vendues. L'association Guillaume est présente sur le salon.

- **Salon Tendance Immobilier de mars 2015**

Ce salon a été créé pour répondre à la demande d'exposants et d'organisateurs privés qui l'auraient de toute façon organisé eux-mêmes.
Cette première édition réunissait 48 exposants qui ont établi des contacts avec 1 068 visiteurs. L'édition 2016 offrira aussi d'autres services liés aux finances et aux conférences.

- **Salon Nature et Vie d'avril 2015**

Ce salon est le plus difficile à organiser et élargir, les secteurs du bien-être, de la gastronomie et des produits BIO ayant de la peine à financer un stand. Le succès est mitigé bien que 2 788 visiteurs se soient pourtant déplacés et que les animations aient été de qualité.

PGPA a équilibré son bilan 2014. 2015, avec la mise en place d'un nouveau salon et la baisse des aides de la CCPG, fait l'objet de toutes les attentions.
PGPA se réjouit du démarrage des travaux pour ses nouveaux bureaux à Perdtemps.

COMMISSION ECONOMIE ET TOURISME

B. CRUYPENNINCK présente le projet de rénovation de l'Intermarché de Gex qui contribuera à mettre en valeur l'entrée nord de la ville.
- la surface commerciale passera de 2500 m^2 à 3000 m^2 ;
- le parking sera réaménagé ;
- l'ensemble sera plus agréable et d'une meilleure lisibilité.

Ce projet est plutôt bien accueilli par les membres de la Commission.

REMARQUE :

Monsieur le Maire. *: « L'extension et le réaménagement du secteur d'Intermarché, aux portes de GEX, est intéressante. »*

19) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 24 JUIN 2015

En préambule, Mme MOREL présente Mme LAMOUR, directrice de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) et ses deux adjointes : Mme DUCHEMIN (Parozet) et Mme LOZINGOT (Perdtemps).
Elle rappelle que l'ACM comprend l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs et les activités péri éducatives. Le sujet des APE ayant été abordé à plusieurs reprises au cours de cette année scolaire, il était important de s'intéresser aussi cette fois aux bilans, objectifs et projets des autres activités.

1- Présentation de l'ACM (voir l'annexe A) :
Mme Lamour détaille les horaires de chaque accueil et présente l'organisation au niveau du personnel.
Il est important de noter qu'avec la réforme des rythmes scolaires, les horaires de travail des animateurs ont englobé les APE, d'où une réorganisation de leurs emplois du temps depuis septembre et l'organisation d'un roulement pendant les vacances d'été.

2- Bilan de fréquentation de l'ACM 2014/2015 (voir l'annexe B) :

Quelques remarques :
Périscolaire : A la rentrée 2014, les listes d'attente étaient de 20 à 40 enfants par site. Le nombre de places a été augmenté, pendant que des agents ont été recrutés, ce qui a permis de réduire de moitié les listes d'attente. Au fil du temps, des familles qui avaient réservé le maximum de places, se sont désistées ; et en cours d'année, il restait des places vides.
Pour la rentrée 2015, les inscriptions se sont faites en mairie, où les familles ont déposé leurs dossiers. L'embauche du personnel se fera en fonction du nombre d'inscrits. A ce jour, le nombre d'inscrits en périscolaire est équivalent à celui de la rentrée 2014.

APE : Les inscriptions à la période (ou à deux périodes) ont fait perdre beaucoup de temps au personnel administratif ainsi qu'aux coordinateurs.
Pour cette rentrée, les enfants se sont inscrits à l'année.
A noter que les nouvelles fiches d'inscription apportent un gain de temps aux familles et au personnel.

Mercredis de loisir : Au 1er trimestre, il y a eu 90 présents sur les 110 inscrits. (pour une capacité de 116).
Il faudra travailler sur l'aménagement du temps d'après repas : les enfants qui sont sur place (Vertes Campagnes) ont fini bien avant ceux qui viennent par autobus de Perdtemps ou Parozet. D'autre part, des vêtements ou cartables sont fréquemment oubliés dans leurs écoles. L'autre souci est que l'équipe d'animation ne voit plus les parents le matin.

Remarques sur le personnel : trois membres de l'équipe sont partis cette année.

Vacances :
Il y a toujours des inscriptions tardives qui créent des problèmes pour la réservation des bus et des pique-niques pour les sorties.

Pour 2015/2016, l'organisation des directions va changer pour les mercredis et les vacances :
mercredis : Anne-Gaëlle Duchemin ; petites vacances : Claire Lozingot

3- Bilan des activités 2014/2015 : (voir l'annexe C) :

Mme Lamour détaille les activités figurant sur l'organigramme.

- ✓ **Autour du jeu : projet sur le temps périscolaire** : Après le temps scolaire et les APE, il a été constaté que l'enfant avait principalement besoin de jouer, seul ou avec l'adulte.

L'objectif a été de développer le jeu sous toutes ses formes : jeux de société, jeux sportifs, jeux coopératifs, jeux d'expression, de construction, d'imitation, ...
Bilan : Cette année, le projet « Autour du jeu » n'a pas été exploité à fond. Il est reconduit l'an prochain pour mener à bien toutes les activités souhaitées.

- ✓ **Jardin urbain : "jardin coloré" : projet sur le temps périscolaire :**

Depuis 2013, le jardinage est mis en place sur les trois sites périscolaires. L'idée est de :

- permettre à l'enfant de s'enrichir et de s'épanouir comme citoyen dans le respect et la connaissance de la nature ;
- pérenniser l'activité jardinage dans le cadre de l'ACM, avec les enfants sur les trois sites périscolaires de Gex, mais aussi de l'école et des Ateliers Péri éducatifs.

- ✓ **Le but du projet de l'année 2015 : créer un jardin coloré**

Utiliser la couleur comme base dans la création des jardins.

S'investir dans un tel projet permet à l'équipe pédagogique de favoriser l'épanouissement de l'enfant. La mise en œuvre d'un projet « jardin coloré » nécessite beaucoup de rigueur, d'organisation et d'anticipation de la part des animateurs.

Bilan : Grande collaboration avec les Services Techniques.
Les enfants sont très impliqués pour mettre les mains dans la terre : arroser, planter, désherber,...
Mais pour la décoration du jardin, tout ce qui est peinture extérieure est plus difficile en temps périscolaire, après les APE.
De plus, le projet « Jardin coloré » a demandé beaucoup de préparation à l'animatrice référente.

- ✓ **Les journées extraordinaires : mercredis de loisir 2014/2015 :**

Depuis la rentrée de septembre, avec l'arrivée des nouveaux rythmes scolaires, l'ACL accueille les enfants à partir de midi.
Les enfants sont accueillis par l'équipe d'animation sur chaque site périscolaire dès 11h30. A midi, les enfants de Parozet et Perdtemps prennent un bus les amenant à l'accueil de loisirs de Vertes Campagnes. Ils y passent l'après-midi avec le déjeuner.

Pour les enfants non scolarisés dans les écoles publiques, deux possibilités :
- arrivée entre 11h30 et 12h, pour le repas
- arrivée entre 13h15 et 14h, après le repas

Toujours dans l'objectif d'accompagner l'enfant dans sa construction, l'équipe a souhaité permettre aux enfants de s'exprimer sur le choix des thèmes de chaque mercredi. Une consultation a été organisée avec les groupes pour choisir les thèmes des mercredis à venir :
En Septembre-Octobre, les thèmes ont donc été : « en noir et blanc », « sans queue ni tête », « la nuit », « à l'envers », « en multicolore », « les héros de dessins animés » .
Dès novembre, changement de programme, pour des raisons organisationnelles. La direction prend la décision de se baser sur les « Journées Mondiales ou Nationales » pour choisir les thèmes des mercredis à venir. Quelques exemples des thèmes abordés : « JM de la VIE », « JM de la GENTILLESSE », « JM des DROITS de L'ENFANT », « JM de la TV », « TELETHON », « JM des DROITS DES ANIMAUX » , ...

Bilan : Exploiter un thème différent par mercredi :
- plus grande variété de découvertes sur l'année : nombreux thèmes jamais abordés auparavant ; pas de lien du sujet abordé d'un mercredi à l'autre (donc pas de souci pour un enfant qui manquerait un après-midi).
- en revanche, le thème a été survolé par les groupes ; certains sujets auraient mérité davantage de temps

✓ **Projet Téléthon : novembre-décembre 2014 :**

Objectifs pédagogiques :
- impliquer les familles dans la cause du Téléthon ;
- permettre aux enfants d'être acteurs de l'organisation d'un Téléthon ;
- sensibiliser les enfants à la solidarité envers les personnes handicapées ;
- sensibiliser les enfants aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées moteur.

❖ 1ère action : soirée jeux à l'ACM :
Un rendez vous familial a été organisé autour du jeu au profit du téléthon le mercredi 3 décembre 2014 de 16h45 à 18h30 à l'ACM « La Buissonnière ».

❖ 2ème action : animation sur le marché de Gex :
Le samedi matin du week-end du Téléthon, l'ACM « La Buissonnière » était présente aux côtés de ses partenaires le CSC « les Libellules » et AGITH sur la place de la visitation à Gex, lors du marché de la ville, et a mené une action autour du Jeu pour soutenir le Téléthon.

Bilan : Bonne participation des familles à l'ACM et sur le marché. Fonds récoltés et reversés au TELETHON : 1900 euros

✓ **Projet passerelle avec la MJC : vacances de printemps 2015 :**

Les animations proposées se sont déroulées essentiellement à l'extérieur. La MJC s'impliquant dans un projet avec les secteurs jeunesse d'autres communes, la passerelle s'est effectuée sur la 1ère semaine.
Cette année, l'équipe d'animateurs a choisi le thème : Nature. L'objectif était de faire découvrir aux jeunes les différentes facettes de la nature que nous offre le Pays de Gex.
- 3 sorties : la côte au Nion, la maison du Parc du Haut-Jura, le Jardin Botanique à Genève, le Mont Mussy ;
- 1/2 journée à la MJC pour découvrir les lieux ;

- 1 journée à l'ACM avec un travail sur le Land Art ;
- nombre de participants : 13 jeunes de l'ACM, 0 de la MJC.

Lors de la 2ème semaine, à l'ACM, le travail sur le Land Art s'est poursuivi : les animateurs ont fait découvrir aux jeunes cet art. Puis ceux qui viennent aux Mercredis de Loisirs ont pu créer collectivement des œuvres Landart le Mercredi 29 Avril le long de la promenade du Journans.

✓ **A la découverte de l'Amérique : petites vacances de loisirs 2014/2015 :**

En début de chaque année scolaire et pour les vacances d'automne, la ville de Gex organise le Festival « P'tits Yeux Grand Écran ». Destiné au jeune public, il est axé sur un thème particulier et offre un programme varié de spectacles, séances de cinéma, ateliers... impliquant la bibliothèque, le cinéma, des artistes, les écoles et les accueils collectifs.
Depuis 2013, le Festival « P'tits yeux Grand Écran » fait le tour du monde. Chaque année, un continent est abordé.
Face à ces immenses continents, et afin d'en découvrir les multiples facettes, l'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs a choisi de consacrer ces 3 périodes de petites vacances de l'année scolaire à ce thème.

2013-2014 : Asie / Océanie
2014-2015 : Amériques
- Automne : les États-Unis
- Hiver : Le Grand Nord
- Printemps : Amériques du Sud et Centrale

L'enfant est sensibilisé à de nouvelles cultures et apprend à respecter les différences de chacun. Il découvre pour ces continents :
- les habitudes culinaires ;
- la richesse artistique ;
- le mode de vie des populations.

L'enfant est impliqué dans un évènement culturel proposé par la ville de Gex. Il participe :
- aux animations proposées par le Festival « P'tits Yeux Grand Écran » (spectacle, cinéma...)
- au concours d'art plastique organisé par la ville. Exemple : avec des kakémono, totems,...
- avec sa famille aux rendez-vous familiaux sur le thème : petit-déjeuner, buffet, spectacle,...

4- Le "Monde du Merveilleux" : projet de l'été 2015 (voir l'annexe D)

Cet été, le programme est construit autour du « Monde du Merveilleux » (tout ce qui concerne les CONTES et LÉGENDES) : des peuples de la lumière au bestiaire fantastique, raconter et imaginer des histoires du Merveilleux... Le sujet est très vaste : costumes, accessoires, créatures étranges, légendes, histoires et Histoire...
Nous avons choisi que chaque groupe d'âge représente un Peuple du Monde du Merveilleux et découvre ce Monde tout au long des vacances.
- le peuple de l'air : Les Génies (3-4 ans)
- le peuple de l'eau : Les Tritons (4-6 ans)

- le peuple de la terre : Les Trolls (6-9 ans)
- les Sorciers (CM et +)

5- Projets 2015/2016 : (voir l'annexe E)

Autour du jeu : projet sur le temps périscolaire : reconduit en 2015/2016

Jardin urbain : projet sur le temps périscolaire : reconduit en 2015/2016

La BD dans tous ses états : mercredis de loisir 2015/2016 :
Chaque mercredi, les enfants découvriront l'origine et l'évolution des grands courants de la bande dessinée... des albums franco-belges aux comics en passant par les mangas.

Projet Téléthon : novembre-décembre 2015 :
Organisation de l'évènement en partenariat avec le centre Social "les Libellules" et AGITH, et proposition d'animations familiales.

Projet passerelle avec la MJC : vacances de printemps 2016 :
Création d'un projet commun entre le secteur jeune de la MJC et les 9-12 ans de l'ACM.

Voyage en Europe : petites vacances de loisirs 2015/2016 :
Dernière étape du tour du monde du Festival "P'tits yeux grand écran" :

- automne : L'Europe de l'Est
- hiver : l'Europe du Nord – La Laponie
- printemps : L'Europe de l'ouest (l'Europe des origines)

Remarque :
Parallèlement au projet pédagogique de l'ACM existait jusqu'à maintenant un projet de développement de la structure dont l'objectif principal était de lutter contre l'isolement des familles.
Désormais, il est remplacé par le projet éducatif de territoire (PEDT) dont l'un des objectifs, suite à la réforme des rythmes scolaires, est de favoriser la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extra scolaire).

Autre remarque :
Étant donné la richesse des programmes proposés, la pertinence des objectifs, nous sommes loin de ce que nous appelions autrefois "garderie", terme que nous devrions rayer de notre vocabulaire, du moins en ce qui concerne la ville de GEX.

6- Point sur les APE :

A ce jour, les inscriptions viennent de rentrer ; elles ne sont pas encore comptabilisées.
Point sur les intervenants : nous pouvons déjà compter sur 49 intervenants les lundi, mardi, jeudi et sur 40 intervenants le vendredi.
Un pot de fin d'année a été offert aux intervenants le mercredi 17 juin ; environ 70 personnes sont venues. Cette soirée a permis de rencontrer certaines personnes que nous ne connaissions pas et d'échanger sur la pratique des activités.

La plupart de ces intervenants continuent l'année prochaine.

A noter quelques changements chez les coordinateurs, suite au départ de Violaine, au désir de Nicolas de redevenir animateur, et au souhait de quelques autres de changer d'école (à confirmer).

20) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CULTURE DU 25 JUIN 2015

1- 150 ans de la bibliothèque

Mme Court précise que pendant la semaine du 16 au 22 novembre seront célébrés les 150 ans de la bibliothèque municipale.
Elle présente le programme de l'évènement :

L'avis de la commission est demandé concernant cet évènement. L'ensemble des retours étant très positifs, les membres approuvent en effet ce programme. Ce dernier sera ainsi présenté par Mme Court en réunion Maire-adjoint lundi 29 juin prochain.
Trois expositions pourraient être proposées :

- « Comment faire un livre »

Prêtée par la Bibliothèque Départementale de Prêt du 2 novembre jusqu'au 30 novembre.
Cette exposition sera visible par le public dès sa livraison.

- Les prisons de l'Ain et la vie des prisonniers

Exposition itinérante, prêtée par les Archives Départementales. Mme Reynard les contactera pour connaître sa disponibilité et les conditions de prêt.

- L'histoire de la prison de Gex et de ses prisonniers

Réalisée par les agents de la bibliothèque.

Lundi	Mardi	Mercredi		Jeudi	Samedi
18h	20h	3 séances	17h	17 h + 18h si forte demande	10h
Inauguration officielle de l'agrandissement des locaux	Conférence Par Alexandre Malgouverné	Kamishibaî « Le renard dans la pipliothèque »	Atelier Calligraphie Par M. Passe Ou Origami par Mme Lo	Atelier Hiéroglyphe Par Isabelle	Visite guidée Par Alexandre Malgouverné
• Deux demandes ont été formulées par les agents : baptiser la bibliothèque pour lui donner le nom de « EVASION » et réaliser une plaque commémorative	Elle s'articulera sur trois modules (histoire de la bibliothèque, histoire de la prison et la vie des	Réalisé par les agents en salle de conte	Pour adultes et enfants Si atelier origami, réalisations à partir de	Pour adultes et enfants Comment fabriquer un papyrus, savoir écrire son nom	« A la poursuite de la bibliothèque » Sur les traces des différentes bibliothèques qui ont existé à

pour les populations emprisonnées et tuées à l'été 1942. • Vin d'honneur Invitation des officiels et personnes en lien avec la bibliothèque	prisonniers du 19è siècle à la 2nde Guerre Mondiale.		pages de vieux livres		Gex Départ Place Perdtemps

Les ateliers et les contes seront sur inscriptions uniquement.
Mme Reynard prendra contact avec Mme Lo pour lui proposer de réaliser des suspensions à partir de pages de livres usagés afin de participer à la décoration de la bibliothèque.
Elle précise qu'elle a déjà demandé à Benjamin Gondard, programmateur du cinéma, de rechercher des films sur le thème du livre afin de prévoir une diffusion un soir de cette semaine d'animations.

2- Point fête de la musique

Les membres précisent que le public était nombreux, ce qui démontre le succès de l'évènement.
Toutefois, sur la scène de la Gare, il aurait été préférable d'avoir un groupe avec une musique plus dynamique que celle du groupe Bella Ciao, tel que les Creatles ou Reptyll. Le groupe Bella Ciao serait davantage à programmer sur la scène de la Visitation.
La participation des commerçants a été appréciée. Pour leur part, le nombre de tables et de bancs prêtés par la Mairie était en quantité suffisante, leur permettant d'accueillir un nombre conséquent de clients.

3- Reconduction de la fête de la musique

Mme Court précise que vue la réussite de l'édition 2015 et des nombreux retours positifs, la municipalité est sollicitée pour renouveler l'évènement cette année. La date a été fixée au 26 septembre prochain.
Un budget prévisionnel a été réalisé par Mme Reynard, estimant les dépenses à plus de 6000 € (3000€ étant nécessaires pour la partie sons et lumière).

Les trois scènes seraient réinstallées, aux mêmes emplacements que ceux de la fête de la musique.

Mmes Court et Reynard vont solliciter des groupes à moindre coût pour essayer de réduire les dépenses.

Pour la programmation, il faudra être vigilant à ce que les groupes s'intercalent entre les scènes afin qu'il n'y ait jamais un moment sans musique.
Si la majorité des groupes ne demande pas de cachet, il est proposé de leur offrir le repas du soir. Aucun membre ne s'y oppose.

Le Lingot d'orge serait sollicité pour connaître le nom du groupe qui a joué le samedi 20/06 à leur bar et peut-être à M. Janin-Thyvot (cordonnier du Centre Commercial des Vertes Campagnes).

Les commerçants seraient contactés pour leur proposer de participer à l'évènement comme lors de la fête de la musique.

Mme Court propose le nom suivant pour cet évènement : Gex en musique. Celui des Musicales de Gex est également proposé.
Les membres de la commission émettent un avis positif concernant « Gex en musique ». Ils sont toutefois invités à réfléchir et à soumettre des idées de nom.

4- Cinéma plein air

L'évènement est programmé du 4 au 7 juillet. Mme Court cite les quatre projections qui seront diffusés, à savoir Jurassic Wolrd, Les Minions, Shaun le mouton. Le dernier soir sera proposé gratuitement au public un ciné-concert intitulé « Charlot festival ». Un quartet sera spécialement présent pour cette dernière soirée afin d'accompagner en musique les courts-métrages.

5- Fête nationale

La cérémonie aura lieu le lundi 13 juillet prochain et débutera à 19h avec la partie officielle.
Le bal et le feu d'artifice prolongeront la soirée.
Le courrier d'invitation sera envoyé début de semaine prochaine.

6- Festival « P'tits yeux Grand écran »

Mme Court présente le programme des animations qui se dérouleront sur les deux semaines des vacances de la Toussaint.

Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21	Jeudi 22
Les Clés Mystérieuses Spectacle 2 représentations	**La forêt d'Aglaée** Conte en musique Pour les 3-6 ans Suivi d'un atelier	**Kamishibaï** Par les agents de la bibliothèque **Dans la forêt lointaine** Spectacle interactif	**Conte d'Europe**

Lundi 26	Mardi 27	Mercredi 28	Jeudi 29
Petits ragots de mauvais genres Spectacle avec bruitages	**Conte fantastique d'Europe** Conte en musique Pour les 7 et + Suivi d'un atelier	**Kamishibaï** Par les agents de la bibliothèque **Banane va au cinéma** Magie et clown Suivi d'un atelier de magie	**« Tu dors »** Spectacle de Ligue Lyonnaise d'Improvisation

7- Saison culturelle 2015-2016

Le programme est présenté par Mme Court.

Nom intervenant	Genre	Date	Lieu
DGB	Pop/rock	11/09/2015	Salle des fêtes
Marionnettes de Belfort "Robinson"	Spectacle enfants	23/09/2015 16h	Salle des fêtes
Tribute Téléphone	Concert	03/10/2015 A 20h	Halle Perdtemps
JPZ Jazz Band Vocal Swing	Orchestre jazz New Orleans	27/11/2015	Salle des fêtes
"Noel de Saperlipopette"	Spectacle jeune public	09/12/2015	Salle des fêtes
Goldmen	Concert	30/01/2016	Halle Perdtemps
"Les secrets du magicien"	Magie	26/02/2016	Salle des fêtes
''Cravate Club"	Théâtre	01/04/2016 20h30	Salle des fêtes
Sacha chauffe la salle	One man show	20/05/2016	Salle des fêtes

8- Journée sportive le 28/08

La société Varappe Evasion interviendra à l'Espace Perdtemps pour proposer gratuitement aux enfants de l'escalade sur un mur à quatre faces. Il sera également proposé aux enfants du tir à l'arc et à la sarbacane. Ces activités seront animées et encadrées par une personne qualifiée de la société.

9- Scène libre musicale

Mme Court informe les membres de la commission que la date du samedi 28 août a été choisie pour proposer une scène libre musicale. Cet évènement sera proposé en soirée à la salle des fêtes pour permettre aux groupes de musique amateurs locaux (composés de jeunes âgés de 14 à 25 ans) de se produire sur une scène.
Deux groupes ont déjà été contactés grâce à Gilles Court. Le retour De Willy Mehay sont maintenant attendus afin d'obtenir de nouveaux contacts. Des annonces seront réalisées dans les journaux locaux et sur l'Echo de Gex.

10-Soirée jeunes DJ

Le 2 octobre aura lieu la 2ème soirée DJ pour les jeunes de la commune.
Un DJ local sera mobilisé. Le retour de Dorian est actuellement attendu. S'il est négatif, Mme Court a un second contact.

11-Exposition de sculptures

Une exposition de sculptures aura lieu à la salle L'Expo les 24, 25 et 26 juillet.

12-Projet photos avec le CMJ

Mme Court informe les membres que les jeunes du CMJ sont actuellement mobilisés sur un projet photos. Ils ont rendez-vous vendredi 26 juin en salle du Conseil pour une séance de travail avec le photographe Olivier Robert.

L'objectif étant de leur apporter des notions techniques pour la prise de photos afin qu'ils proposent à un concours de photos insolites sur la commune de Gex.

Divers

- Mme Court précise qu'il pourrait être intéressant de solliciter les Compagnons de Roland pour un évènement spécifique à l'occasion duquel ils auraient la possibilité d'installer davantage de stands que lors de la fête de l'Oiseau. L'espace nécessaire devra être dans ce cas déterminé avec eux.
La proposition serait de les faire intervenir la semaine précédente la fête de l'Oiseau 2016.

- Un membre demande si le marché de Noël est un projet toujours d'actualité.
Cela lui est confirmé. Mme Gillet indique qu'à Divonne de petits chalets ont été installés à l'occasion de la fête de la musique. Mme Reynard se renseigne ainsi auprès de la Mairie de Divonne du fournisseur et du prix de la location de ces chalets.

REMARQUE :

Monsieur le Maire : *« Je tiens à souligner la réussite des manifestations récentes : Journans, fête de l'oiseau et la fête de la musique, avec une très bonne participation des commerçants et tout cela à budget constant. »*

En ce moment se déroule les séances de cinéma en plein air (300 personnes hier soir).

21) QUESTIONS DIVERSES

- Lecture des décisions :
  - Convention entre la société cinébus et la mairie de Gex pour l'organisation de projection cinématographique en plein air,
  - Contrat de cession de représentation spectacle « Goldmen » le 30 janvier 2016 avec l'EURL Top Régie dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016,
  - Contrat d'engagement d'artiste avec l'association « Orange & Rose » pour les prestations du spectacle « Les Clés MystéRieuses » le 19 octobre 2015 dans le cadre du festival « P'Tits Yeux Grand Ecran 2015 »,
  - Acquisition logiciel gestion financière et contrat de maintenance,
  - Attribution logement sis 81 rue des Tilleuls à Monsieur Ludovic THIRION,
  - Restructuration des anciens ateliers municipaux – lot 40 plâtrerie-peinture,

- Avenant n°1 : marché de maîtrise d'œuvre infrastructure pour l'aménagement de la voirie de la boucle des vertes campagnes sur un linéaire de 1000ml,
- Avenant n°3 – Entreprise Bonglet – Travaux de réhabilitation école élémentaire Perdtemps – Lot n°12 plâtrerie peinture,
- Avenant n°4 – marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation et rénovation des anciens ateliers municipaux,
- Restructuration des anciens ateliers municipaux – avenant n°1 pour le lot n°10 maçonnerie et ravalement – entreprise Alpes Bourgogne Construction,
- Restructuration des anciens ateliers municipaux – avenant n°1 pour le lot n°20 menuiserie extérieure – entreprise Carraz,
- Restructuration des anciens ateliers municipaux – avenant n°1 pour le lot n°30 menuiserie intérieure – entreprise Ninet Frères,
- Restructuration des anciens ateliers municipaux – avenant n°1 pour le lot n°41 sols souples – entreprise Cazajoux Décor,
- Restructuration des anciens ateliers municipaux – avenant n°1 pour le lot n°50 plomberie – entreprise Juraldéco,
- Restructuration des anciens ateliers municipaux – avenant n°1 pour le lot n°60 Électricité – entreprise Gontard Foraz,
- Création d'une régie d'avance pour l'accueil de loisirs des Vertes Campagnes,
- Désignation d'un maître d'œuvre pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes – création d'un local informatique,
- Marché de travaux pour l'aménagement de la boucle des vertes campagnes,
- Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – marché complémentaire pour le lot n°5 Démolition-gros œuvre – Entreprise Alpes Bourgogne Construction,
- Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°1 pour le lot n°5 Démolition-gros œuvre – Entreprise Alpes Bourgogne Construction,
- Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°2 pour le lot n°5 Démolition-gros œuvre – Entreprise Alpes Bourgogne Construction,
- Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°2 pour le maître d'œuvre « L'Atelier du Triangle »,
- Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°1 pour le lot n°11 Menuiserie Bois – Entreprise Laffay Père et Fils,
- Réhabilitation de l'école élémentaire de Perdtemps – avenant n°1 pour le lot n°18 Carrelages Faïences – Entreprise Solsystem,
- Convention avec l'association départementale de la protection civile de l'Ain, Antenne de Gex, dans le cadre de la fête de la musique du 21 juin 2015,
- Convention avec l'association départementale de la protection civile de l'Ain, Antenne de Gex, dans le cadre des festivités du 13 juillet 2015,
- Acquisition logiciel Elections et contrat de maintenance,
- Contrat de cession du spectacle « Le Noël de Saperlipopette », le 9 décembre 2015, dans le cadre de la saison culturelle 2015/2016,
- Contrat de cession pour le ciné concert « Charlot Festival – Ciné Monstro », le 7 juillet 2015, dans le cadre du cinéma plein air 2015.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire :

- *Deux micro-crèches devraient ouvrir début janvier 2016. 34 familles devraient pouvoir être accueillies, ceci permettra de combler, en partie, le*

déficit constaté sur Gex (11 berceaux pour 1000 habitants (15 / 1000 dans le reste de la CCPG

- *Commission municipale généralisée Centre Ville : c'est une charge importante, mon objectif étant que le projet soit arrêté fin 2015, que les travaux débutent en 2016. »*

Monsieur AMIOTTE : *« Serait-il possible d'avoir les documents ? »*

Monsieur le Maire : *« Non. »*

Madame VANEL-NORMANDIN : *« Il s'agit d'une présentation de la démarche. »*

Monsieur le Mairie : *« Je souhaite que tout le monde s'implique, la concertation sera mise ne place, elle ne sera pas biaisée. Un cabinet de communication est en cours de recrutement, il ne sera pas mis en place pour communiquer sur un projet arrêté, mais pour organiser la concertation pour arrêter le projet. Quand on voit les délais, les choses devront être menées tambour battant.*

- *Col de la Faucille : une information sur l'aménagement du Col de la Faucille sera organisée pour les élus du Conseil Municipal. »*

La municipalité présente ses condoléances à la famille de Monsieur CADOZ, Maire de 1947 à 1975, à l'occasion du décès de Madame Renée CADOZ survenu le 1er juillet 2015.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2015 A 18 H 30

La séance est levée à 20 h 15.

La Secrétaire de Séance,
Madeleine HUMBERT

Le Maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX
01170